

Prévention sécurité

Le Mans
Une Marque

2018

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

VIDÉOSURVEILLANCE
PROTECTION
PARTENARIAT
PRÉVENTION
SÉCURITÉ
RAPPORT
2018
JUSTICE
Vivre
ÉDUCATION
FOURRIÈRE
SERVICE PUBLIC
CITOYENNETÉ
PROPRÉTÉ
POLICE
LE MANS
Animation
PROXIMITÉ
ENSEMBLE
PRÉVENTION

lemans.fr

Service Prévention Sécurité

02 43 47 39 55





La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui est reprise dans ce document a été présentée lors du conseil municipal du 31 mai 2018.

Ce conseil revêt une grande puissance symbolique car il s'agissait du dernier conseil du mandat de Jean-Claude Boulard, décédé le même jour.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est le fruit du travail réalisé par Christophe Counil, adjoint à la vie des quartiers et à la sécurité publique et par Quentin Portier, conseiller municipal délégué à la prévention de la délinquance.

Je souhaite conserver ce document en l'état sans y apporter la moindre modification pour rester fidèle au débat du 31 mai 2018.

Il nous appartiendra, avec les élus en délégation, de présenter auprès du conseil municipal une première évaluation des perspectives d'ici un an.

Stéphane LE FOLL

Maire du Mans,

Président de Le Mans Métropole

Sommaire

1^{ère} partie

Constats et perspectives P.4 à 12

I. **La Sécurité : une des priorités de la ville du Mans P.5**

II. **Une situation qui reste maîtrisée
et dans la moyenne des grandes villes françaises P.7**

III. **La nécessité de poursuivre et amplifier les efforts P.10**

2^{ème} partie

Bilan 2016-2017 de la Stratégie territoriale P.13 à 53

I. Les trois priorités de la Stratégie territoriale

1) Développer des actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance P.14

2) Renforcer la présence humaine sur le terrain P.20

3) Améliorer le vivre ensemble P.25

II. Les sept objectifs transversaux de la tranquillité publique

1) Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire P.37

2) Poursuivre les actions contre les violences faites aux Femmes P.41

3) Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles P.43

4) Accompagner les actions de tranquillité publique dans les transports en commun P.45

5) Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits P.46

6) Soutenir l'accès au droit et à la médiation P.47

7) Informer, orienter et associer les habitants P.48

Annexes P.55 à 59

I. **Évolutions des faits de délinquance au Mans entre 2015 et 2017 P.56**

II. **Comparaison de la délinquance entre les villes de l'Ouest de la France
et les villes à une heure de TGV de Paris (données 2014) P.57**

III. **Bilan 2017 : Une situation maîtrisée P.58 et 59**

Jean-Claude BOULARD
Maire du Mans,
Président de Le Mans Métropole



Christophe COUNIL
Adjoint au Maire à la vie des
quartiers et à la sécurité publique



Quentin PORTIER
Conseiller municipal délégué
à la prévention de la délinquance



Édito

Au Mans, les politiques de prévention et de sécurité sont le fruit d'un travail de réseau approfondi dans lequel les compétences de chacun sont respectées. Si l'État reste l'autorité compétente en matière de sécurité, la Ville du Mans assume ses responsabilités, comme elle assume la fermeté que demande la lutte contre toutes les violences et contre toutes les causes des violences.

Cet engagement prioritaire et permanent de la Municipalité en faveur de la Tranquillité publique s'est traduit par un effort financier conséquent ayant permis la mise en place du service Prévention Sécurité et la création de la Police municipale.

À travers ce document, nous souhaitons faire le bilan de ce qui a été réalisé depuis l'adoption de notre Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en 2015.

Le volontarisme de la municipalité et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la Tranquillité publique ont permis de maîtriser la délinquance comme le montre la stabilité des violences aux personnes en 2017 et la baisse régulière des atteintes aux biens. Toutefois, si la délinquance reste faible en journée, la période nocturne apparaît plus problématique en cœur de ville.

Avec un taux de criminalité de 6%, Le Mans se situe dans la moyenne des villes françaises avec lesquelles nous partageons les mêmes difficultés liées à une violence croissante, à la banalisation de l'usage des drogues

et à l'appropriation de l'espace public par certains groupes.

Sur la base du travail réalisé dans le cadre de la Stratégie territoriale et afin de répondre aux problématiques constatées, nous proposons de renforcer nos politiques de sécurité et de prévention de la délinquance à travers la mise en œuvre d'actions complémentaires organisées autour de 5 grandes orientations :

1. Développer les actions de prévention et de médiation
2. Renforcer les moyens de la Police municipale
3. Engager de nouvelles actions pour faire reculer l'insécurité
4. Accélérer le déploiement de la vidéosurveillance
5. Élargir le travail partenarial

Ce bilan est avant tout celui des agents du Service Prévention Sécurité qui sous la direction de Daniel Péneaud assurent au quotidien un travail remarquable pour mettre en œuvre les orientations politiques arrêtées par le Conseil municipal.

Ce bilan est également le fruit de la mobilisation de l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs que nous souhaitons remercier. Nous souhaitons, notamment, saluer la mobilisation des agents de la Direction départementale de la sécurité publique dont nous apprécions l'engagement et le dévouement au service de la sécurité de tous.

1^{ère} partie :

Constats et perspectives

- I. **La Sécurité : une des priorités de la ville du Mans**.....P.5
- II. **Une situation qui reste maîtrisée et dans la moyenne des grandes villes françaises** P.7
- III. **La nécessité de poursuivre et amplifier les efforts** P.10



LA SÉCURITÉ : UNE DES PRIORITÉS DE LA VILLE DU MANS

La Tranquillité publique est le fruit d'une coproduction de nombreux acteurs

Les services de la Ville du Mans et de l'État ont construit un partenariat solide basé à la fois sur des échanges permanents et une juste répartition des missions. Si la répression des crimes et délits, à commencer par les agressions et le trafic de stupéfiants, restent de la compétence de la Police nationale, la Ville du Mans en renforçant ses propres moyens d'action accompagne au mieux les actions des services de l'État.

L'implication de la Police nationale se traduit concrètement par plus de 11 000 interventions par an et un taux d'élucidation supérieur de 5 points à la moyenne nationale (39%). L'augmentation de 30% du démantèlement des trafics de stupéfiants en 2017 est le signe de la mobilisation de la Police nationale sur cette thématique sensible.

Les chiffres clés de l'activité de la Police nationale en 2017

- 42 841 appels 17 police-secours traités (117 appels/jour).
- 11 615 interventions de police (31 interventions/jour).
- 2 636 transports de la Police Technique et Scientifique (7 transports/jour).
- 4 475 faits élucidés.
- 3 731 personnes mises en cause.
- 85% des faits de délinquance sont le fait de personnes de nationalité française.
- 22% des faits de délinquance sont le fait de personnes mineures.
- 1 465 mesures de garde à vue dont 391 pour des délits routiers.
- 249 224 € d'avoirs criminels saisis.

Cette collaboration s'illustre par des échanges permanents à tous les niveaux et des actions de plus en plus coordonnées des équipes de terrain.

La mise en œuvre de la Stratégie territoriale

Le 12 novembre 2015, le Conseil Municipal du Mans a adopté la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance au terme d'une année de concertation et d'échanges avec l'ensemble de nos partenaires.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs couplée à l'engagement de la Municipalité a permis la mise en œuvre de la quasi-totalité des 85 actions alors validées.

À mi-parcours, ce document permet de dresser un premier bilan des actions entreprises et d'énoncer les perspectives d'action pour la période 2018-2020.



Un renforcement des moyens de la Collectivité

À travers l'adoption de sa Stratégie territoriale, la Ville du Mans a fait de la sécurité l'une de ses priorités d'action. Cela s'est traduit par la mise en place du service Prévention Sécurité qui rassemble à ce jour 126 agents. La création d'animateurs de prévention et de la Police municipale

a permis d'étoffer nos champs d'intervention en complément des missions de médiation développées depuis plus de 20 ans.

Cette priorité s'est également traduite par un effort financier sans précédent : + 1,8 M€

en dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2017 auxquelles il convient d'ajouter des dépenses d'investissement conséquentes (acquisition - aménagement de locaux, équipement de la Police municipale, déploiement de la vidéosurveillance ...).

La sécurité au Mans, c'est :

■ 126 agents municipaux au sein du service Prévention Sécurité dont :

- 24 policiers municipaux
- 16 agents de surveillance de la voie publique
- 16 médiateurs de proximité
- 12 surveillants de parcs et jardins
- 10 animateurs de prévention et de proximité

■ 10 médiateurs de nuit (Médiation)

■ 6 médiateurs de la SETRAM

■ 390 Policiers nationaux au sein de la DDSP de la Sarthe



UNE SITUATION QUI RESTE MAITRISÉE ET DANS LA MOYENNE DES GRANDES VILLES

Une baisse de 9% de la délinquance de voie publique en 2017

Les efforts engagés par la Municipalité et ses partenaires ont permis de maintenir une maîtrise de la délinquance. Alors que les violences physiques ont augmenté de 5% (+ 69 faits) entre 2015 et 2017, les atteintes aux biens ont diminué de 4% (- 228 faits).

Le bilan 2017 de la DDSP montre un recul général de la délinquance de 1,5% sur le territoire de la DDSP avec en particulier une baisse de 9% de la délinquance de voie publique (vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols de véhicules,

dégradations et incendies volontaires).

En 2017, les atteintes aux personnes sont stables (+ 2 faits) et les atteintes aux biens sont en baisse de 6% avec un fort recul des cambriolages (- 10%) et des vols dans les commerces et entreprises (- 16%).

Dans les Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP), on observe une nette amélioration de la situation avec une baisse de 8,8% des atteintes aux biens et une baisse de 3% des atteintes aux personnes.

Le Mans dans la moyenne nationale

Pour mieux comprendre le niveau de délinquance au Mans, nous avons cherché à comparer la situation mancelle avec neuf autres grandes villes situées dans l'Ouest de la France ou à une heure de Paris en TGV [cf. tableau en annexe].

Avec un taux de criminalité de 6,5% en 2014 (seules données disponibles pour effectuer des comparaisons), le territoire de la DDSP couvrant les villes d'Allonnes, Coulaines et Le Mans se situe dans la moyenne des dix autres territoires étudiés. Notre

ville se situe au même niveau de délinquance que Brest, Tours ou Caen qui sont des villes de tailles similaires à la nôtre.

Toutefois, le détail de la comparaison montre des inégalités assez fortes avec les villes étudiées. En effet, Le Mans arrive en 4^{ème} position pour les violences aux personnes mais en 8^{ème} position pour les vols et dégradations avec de bonnes performances pour le taux de cambriolages qui est le plus faible des dix villes étudiées.

Le Mans est confrontée aux mêmes difficultés que les grandes villes françaises

Même si le bilan 2017 de la délinquance est marqué par une stabilité des atteintes aux personnes et un fort recul des atteintes aux biens, notre ville est confrontée aux mêmes difficultés que l'ensemble des grandes villes françaises.

■ **Une violence croissante dans la société française :** Entre 2001 et 2017, la France a connu une augmentation de 9% des coups et blessures volontaires. Ces phénomènes témoignent d'une dégradation réelle des modes de relation au sein de la population.

Au Mans, selon M. Emmanuel Morin, Directeur départemental de la Sécurité publique, « l'activité judiciaire est caractérisée par une récurrence des violences conjugales perpétrées sur fond de paupérisation d'une partie de la population mais aussi par des faits de coups et blessures volontaires sur fond d'alcool la nuit dans le cœur de ville ».

Cette augmentation de la violence est notamment sensible chez les plus jeunes comme en témoigne les phénomènes de violences auxquels sont confrontés les éducateurs dans les établissements spécialisés dans l'accueil des mineurs tel que le Foyer de l'Enfance géré par le Conseil départemental.

■ **La banalisation de l'usage des drogues :** En France, le nombre d'usagers de produits stupéfiants aurait été multiplié par trois en quinze ans conduisant à l'émergence d'un trafic évalué à 2,3 milliards d'euros par an. Le cannabis reste le stupéfiant le plus consommé et concerne toutes les catégories sociales.

Son marché dépasse le milliard d'euros depuis 2010 et alimenterait un réseau de près de 250 000 personnes.

■ **La part préoccupante des mineurs dans les actes de délinquance :** En 2017, plus d'un cinquième des faits de délinquance sont le fait de mineurs sur le territoire de la DDSP. Particulièrement impliqués dans les violences, les vols et les dégradations, les mineurs sont parfois vécus comme un problème dans certains territoires où leurs agissements en groupe et la recherche de la confrontation avec les adultes accroissent l'insécurité. Ils sont, de plus, impliqués dans les trafics de stupéfiants où ils jouent des rôles de guetteurs, voire de diversion, en attirant les forces de Police dans un secteur au détriment d'un autre.

■ L'appropriation de l'espace public par certains groupes génère des incivilités, des nuisances sonores et des dégradations. Ce phénomène longtemps limité aux quartiers périphériques tend à se développer à de multiples endroits notamment dans les cœurs de ville. Difficilement répréhensibles, ils renforcent le sentiment d'insécurité et l'évitement de ces espaces par les habitants. Dans l'esprit de la population, ces regroupements fragilisent le crédit des institutions et l'autorité de la loi qui ont beaucoup de mal à les empêcher.



Les problèmes spécifiques d'une ville à une heure de Paris

Première gare sur les lignes TGV en direction de l'Ouest, notre ville doit faire face à l'arrivée de populations qui peuvent être responsables de faits de délinquance comme le montre l'installation récente d'une communauté guyano-antillaise dont certains de ses membres s'illustrent par une présence active dans le trafic de stupéfiants et par des comportements

peu adaptés à la vie en collectivité.

De même, la concentration sur le secteur de la Gare de 230 mineurs étrangers non accompagnés n'est pas sans poser de problèmes. Si la majeure partie de ces jeunes garçons ayant fui la guerre ou la misère ne pose pas de difficultés, force est de constater qu'une minorité d'entre eux

génère une insécurité croissante du fait de nombreux vols dans les commerces ou les automobiles. Cette situation a conduit la municipalité à interpeller le Conseil départemental de la Sarthe et la Direction académique des services de l'Éducation nationale sur la prise en charge de ces mineurs et leur concentration en un seul point du territoire départemental.

1 français sur 5 en sentiment d'insécurité

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » réalisée au plan national par l'INSEE montre qu'une personne sur cinq ressent souvent ou parfois une forme d'insécurité dans les espaces du quotidien.

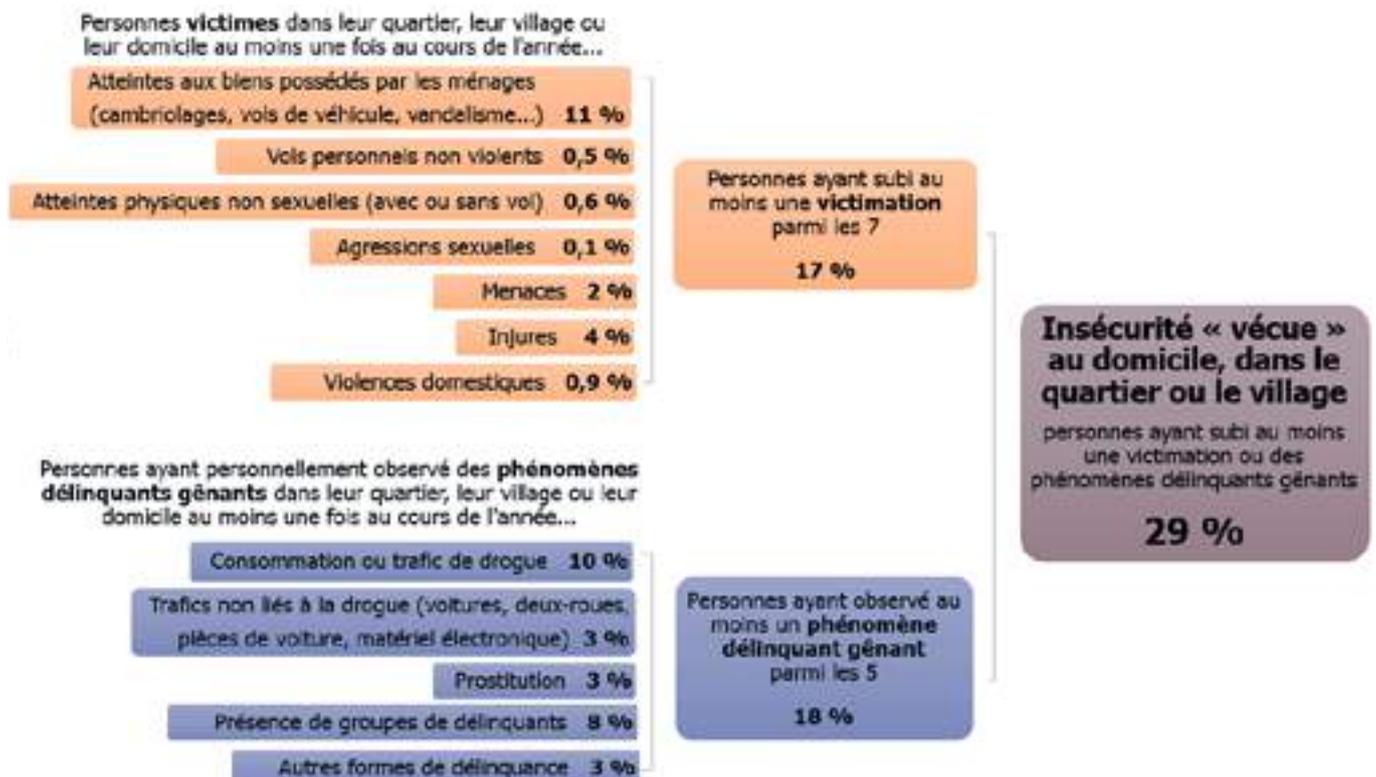
L'insécurité ressentie est pour moitié liée à une expérience d'insécurité vécue par des personnes ayant subi une victimation principalement des

atteintes aux biens. Mais, l'insécurité ressentie est également pour moitié liée à l'observation de phénomènes délinquants dans un environnement proche comme la consommation et trafic de stupéfiants ou la présence de groupes potentiellement délinquants.

L'enquête de l'INSEE montre également que le sentiment d'insécurité augmente

en fonction de la taille de la commune. Le Mans n'échappe pas à ce phénomène notamment du fait de l'existence d'un important trafic de stupéfiants et de la présence de plusieurs groupes de personnes désœuvrées qui occupent l'espace public de façon ostensible ; les deux phénomènes étant parfois liés.

L'insécurité vécue, une mesure synthétique de l'exposition à des phénomènes délinquants dans les espaces du quotidien



Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 75 ans en ménage ordinaire.

Source : enquêtes CVS 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Toutefois, ce sentiment d'insécurité n'est pas ressenti par tous de la même façon. Ainsi, la concertation menée par la Direction des Solidarités dans le cadre

du programme « Le Mans, ville amie des aînés » a montré que contrairement aux autres villes qui ont effectué le même travail de diagnostic, la question

de l'insécurité n'est quasiment jamais apparue pendant le diagnostic malgré les sollicitations des enquêteurs.



LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES EFFORTS

Les discours volontiers alarmistes et caricaturaux parfois développés sont dangereux dans la mesure où ils tendent à accroître l'insécurité ressentie par une partie de la population mais surtout parce qu'ils font croire qu'il serait possible de régler facilement l'ensemble des difficultés.

Les grandes villes françaises sont aujourd'hui confrontées aux mêmes difficultés qui progressivement s'étendent également aux petites communes dans les espaces péri-urbains et ruraux. Il serait illusoire de croire que la Ville du Mans possède la solution à l'ensemble des problèmes.

Les tensions récurrentes au Foyer de l'enfance et la difficile gestion des mineurs étrangers isolés par le Conseil Départemental montrent que l'ensemble des collectivités doivent, aujourd'hui, gérer des difficultés qui parfois les dépassent par leur ampleur et les besoins à mettre en œuvre pour y répondre.

C'est pourquoi, la ville du Mans s'est engagée dans une politique volontariste en renforçant fortement ses moyens humains et financiers. Mais, il ne faut pas perdre de vue que la Sécurité relève d'abord de la compétence de l'État qui peut et doit faire mieux.

Le besoin de renforcer les moyens de la Police nationale et de la Justice

La Sécurité et la Justice restent des compétences régaliennes de l'État qui doit absolument donner à ses agents les moyens de répondre à cette priorité. C'est pourquoi, nous soutenons les demandes de renforcement des moyens humains de la Police nationale et de la Justice notamment celle des mineurs.

Face aux mutations des formes d'insécurité, il appartient à l'État d'améliorer ses modes d'actions. La création de la Police de sécurité du quotidien va dans ce sens dans la mesure où elle doit permettre de diminuer la charge de travail

administratif de la Police nationale au profit d'une présence accrue sur le terrain en proximité des habitants. On ne peut que regretter que Le Mans n'ait pas été retenue pour la phase d'expérimentation de ce nouveau dispositif.

De même, les annonces concernant la contraventionnalisation de certains délits, notamment l'usage de stupéfiants, sont également à même d'améliorer la réactivité de la Justice en permettant une sanction rapide et proportionnée sans encombrer des juridictions déjà surchargées.

Enfin, la question de la Justice des mineurs reste une question brûlante face à l'implication de plus en plus forte des mineurs dans les actes de délinquance.

La lenteur de certaines procédures, l'absence de moyens pour traiter les situations conduisent au développement d'un sentiment d'impunité aux conséquences désastreuses pour des personnes en construction. Là aussi, des décisions s'imposent pour s'adapter aux évolutions de cette part de la délinquance.

Poursuivre et amplifier les actions de la Stratégie territoriale

Dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville du Mans entend poursuivre et amplifier ses efforts autour de cinq grandes orientations :

- **Développer les actions de prévention et de médiation**
- **Renforcer les moyens de la Police municipale**
- **Engager de nouvelles actions** pour faire reculer l'insécurité
- **Accélérer le déploiement de la vidéosurveillance**
- **Élargir le travail partenarial**

Développer les actions de prévention et de médiation

La Prévention de la délinquance constitue l'une des principales missions dévolues aux municipalités. Dans ce cadre, la Ville du Mans entend poursuivre son action à travers la mise en œuvre de différents dispositifs :

- **Déploiement des expositions « 13-18, questions de justice »** et « 9-13, moi jeune citoyen » dans les établissements scolaires du premier et du second degré.
- **Animation d'échanges autour de la laïcité ou du vivre ensemble** sur temps scolaire et périscolaire avec le support d'outils tel que "l'Arbre à défis".
- **Présence renforcée aux abords des établissements scolaires et développement d'un programme de médiation** par les pairs dans les collèges (Collèges Tolstoï et Berthelot dès 2018).
- **Poursuite du programme d'éducation aux médias** notamment dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle.
- **Développement des pratiques de rappel à l'ordre et des mesures de transaction** sous l'égide du Procureur de la République.
- **Présence accrue des animateurs de prévention** et des animateurs de proximité dans les quartiers pour capter les publics désœuvrés.
- **Approfondissement du partenariat** avec les équipes de la Prévention spécialisée en lien avec le Conseil Départemental de la Sarthe.
- **Renforcement des actions de prévention de la récidive** par le développement des TIG notamment pour les mineurs et les stages citoyenneté.
- **Construction d'un programme de mobilisation contre les addictions** dans le cadre d'un appel à projet de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.
- **Participation et soutien administratif aux travaux du Groupe local de traitement de la délinquance** mis conjointement en place par le Procureur de la République et de la DASSEN pour lutter contre la violence aux abords des établissements scolaires.
- **Réorientation de l'action des médiateurs de proximité sur des projets spécifiques** en lien avec les établissements scolaires et la question des migrants et primo-arrivants.
- **Adaptation des missions des surveillants de parcs et jardins** en fonction de la saisonnalité.

Renforcer les moyens de la Police municipale

Faire reculer l'insécurité qu'elle soit vécue ou ressentie, nécessite de renforcer les moyens de la Police municipale :

- **Recrutement progressif de 6 agents supplémentaires** pour atteindre un effectif global de 30 policiers municipaux d'ici la fin du mandat municipal.
- **Doter la Police Municipale d'un chien de patrouille** permettant de sécuriser les interventions des Policiers Municipaux et de rassurer la population lors de la surveillance de la voie publique.
- **Équipement de la Police municipale de vélos à assistance électrique** pour améliorer la réactivité des équipes pédestres déployées sur le territoire municipal.
- **Acquisition de boucliers et de casques** nécessaires à la protection des agents lors de leur présence sur certains événements qui peuvent dégénérer.

Engager de nouvelles actions pour faire reculer l'insécurité

La municipalité entend approfondir certaines actions spécifiques permettant d'améliorer la sécurité :

→ **Lutte contre toutes les formes d'incivilités** par la sensibilisation et la répression.

→ **Renforcement de l'éclairage public dans certains secteurs** (Jacobins, Gare nord ...).

→ **Mise en œuvre d'un plan de lutte contre les rodéos deux-roues.**

→ **Poursuite des actions de prévention situationnelle** notamment autour du Centre commercial des Sablons et en cœur de ville.

→ **Accompagnement de la stratégie résidentielle** de Le Mans Métropole Habitat.

→ **Refonte de la Charte pour la qualité de la vie nocturne** en tenant compte du besoin d'animer la vie nocturne dans le respect de la tranquillité des riverains.

Accélérer le déploiement de la vidéosurveillance

Dans le cadre de la délibération du 12 novembre 2015, la Ville du Mans entend poursuivre le déploiement des moyens de vidéosurveillance :

→ **Poursuite des opérations d'optimisation des dispositifs existants** sous l'égide du service Prévention Sécurité.

→ **Déploiement de la vidéosurveillance** sur les sites municipaux et communautaires nécessitant une protection accrue.

→ **Mise en œuvre du dispositif de vidéosurveillance du Centre commercial des Sablons** (2018).

→ **Déploiement de la 2^{ème} phase de vidéosurveillance du cœur de ville** (2018).

→ **Expérimentation de la vidéosurveillance sur la Zone Industrielle Sud** (2019).

→ **Poursuite du programme d'acquisitions de caméras nomades** plus adaptées aux évolutions technologiques et aux besoins du service.

→ **Organisation du déport des images au Commissariat sur le site de Paixhans.**

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la salle technique opérationnelle au 2nd trimestre 2018, il est proposé d'**expérimenter le visionnage en direct des images de vidéosurveillance sur**

des temps limités du jeudi soir au dimanche matin (tranche horaire 17h - 7h) en recourant à des agents de surveillance de la voie publique supplémentaires qui seront en relation directe par

la Police nationale pour les aider dans leur travail de surveillance et de sécurisation du cœur de ville.

Élargir le travail partenarial

Au Mans, la sécurité est une coproduction qui nécessite de s'adapter aux évolutions de la délinquance et d'améliorer les actions partenariales. La Ville du Mans entend renforcer les collaborations existantes avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs et tout particulièrement les services de l'État.

C'est pourquoi, nous souhaitons renforcer et développer des partenariats spécifiques :

→ **Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** autour des programmes de lutte contre la récidive et l'application des peines.

→ **L'éducation nationale pour le suivi des jeunes décrocheurs et la lutte contre les violences aux abords des établissements.**

→ **Le Conseil Départemental de la Sarthe** autour des questions liées à la protection de l'enfance, la Prévention spécialisée et l'accueil des mineurs étrangers isolés.

→ **L'Épide d'Alençon** (établissement pour l'insertion dans l'emploi) qui est devenu un acteur reconnu pour l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle.

→ **Les communes d'Allonnes et de Coulaines** dans le cadre de la mise en place d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

→ **La SNCF** dans le traitement des problématiques propres au secteur de la Gare.

→ **La SETRAM** dans le cadre des opérations conjointes de contrôle des titres de transport et du rappel des règles d'utilisation du bus et du tramway.

2^{ème} partie :

Bilan 2016-2017

de la Stratégie territoriale

I. Les trois priorités de la Stratégie territoriale	
1) Développer des actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance	P.14
2) Renforcer la présence humaine sur le terrain	P.20
3) Améliorer le vivre ensemble	P.25
II. Les sept objectifs transversaux de la tranquillité publique	
1) Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire	P.37
2) Poursuivre les actions contre les violences faites aux Femmes	P.41
3) Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles	P.43
4) Accompagner les actions de tranquillité publique dans les transports en commun ..	P.45
5) Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits ..	P.46
6) Soutenir l'accès au droit et à la médiation	P.47
7) Informer, orienter et associer les habitants	P.48

Les 3 priorités de la Ville du Mans



Sur la base des travaux du CLSPD, le Conseil municipal avait souhaité prendre, de manière prioritaire, trois engagements forts dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

1. Développer des actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance
2. Renforcer la présence humaine sur le terrain
3. Améliorer le vivre ensemble

Développer des actions à l'intention des jeunes en risque de délinquance

La première priorité de la Stratégie territoriale du Mans est d'éviter le basculement et l'enracinement de certains jeunes dans la délinquance. Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention secondaire (en direction de publics ciblés) et tertiaire (prévention de la récurrence), en complément des politiques publiques de droit commun en particulier dans le domaine éducatif et de la parentalité qui relèvent de la prévention primaire.

Le programme d'actions proposé par la Stratégie territoriale du Mans repose sur un double objectif : mettre en œuvre des actions complémentaires pour prévenir le premier passage à l'acte délinquant et des actions spécifiques pour prévenir la récurrence.

Une participation aux actions contre le décrochage scolaire

La Ville du Mans et Le Mans Métropole ont conventionné avec la Ligue de l'Enseignement afin d'accueillir dans le cadre d'un service civique "décrocheur" des jeunes entre 16 et 18 ans pour des missions allant de 6 à 8 mois.

Les jeunes en service civique sont présents en moyenne 3 jours par semaine dans des missions liées à la culture, la citoyenneté, l'éducation, le sport et les loisirs, la santé, la solidarité et l'humanitaire... Les 2 autres jours de la semaine sont consacrés à leur projet soit professionnel, soit scolaire. Un animateur de prévention formé au tutorat assure un suivi régulier des jeunes au sein des services municipaux et communautaires. Il y a trois temps de bilan obligatoires en présence du jeune, de la

ligue de l'enseignement, du tuteur et du service accueillant.

Au cours de l'année scolaire 2016 - 2017, 7 jeunes ont été accueillis dans différents services. 2 autres ont intégré le dispositif en octobre 2017.

L'utilité des services civiques

Un jeune homme de 16 ans avait pour projet d'intégrer une formation dans la filière forestière. Son service civique à l'Arche de la Nature lui a permis de parfaire son projet.

Sa mission achevée, il a pu intégrer un Bac professionnel à la Maison Familiale Rurale de la Ferté-Bernard.



Sur les années 2016 et 2017, les équipes de Médiateurs de Proximité du service ont été présentes à 864 sorties d'établissements scolaires dont 20% sur demandes spécifiques des établissements.

Une présence préventive aux abords des établissements scolaires

Les agents de médiation et les policiers municipaux assurent une présence régulière aux abords des établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec les chefs d'établissements qui n'hésitent pas à solliciter directement le service.

Cette présence permet notamment d'agir sur les suspicions de conflits entre élèves et les altercations entre parents d'élèves. Rares sont les situations qui dégénèrent de façon grave.

Le travail avec les partenaires de quartier

Une charte déontologique sur l'échange d'informations a été présentée et votée par le Conseil Municipal du 28 juin 2017.

Elle facilite la mise en place d'instances abordant des situations nominatives tout en garantissant la qualité des échanges entre professionnels.

Ainsi, depuis novembre 2016, quatre temps de concertation avec les acteurs du secteur socio-éducatif ont été initiés suite à un sentiment d'insécurité récurrent ressenti de la part des riverains et parents d'élèves sur le quartier de Bellevue.

Ces rencontres permettent de favoriser le lien partenarial et la connaissance des problématiques spécifiques, d'évaluer la nécessité de mettre en place des cellules de veille et de faire émerger des projets sur ce territoire.

Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) Quartier Épine - Mars 2017

Ce GLTD a conduit à la mise en examen de 5 jeunes dont 4 placés sous contrôle judiciaire, à l'instauration d'un couvre-feu et à l'interdiction d'entrer en contact les uns avec les autres. 2 jeunes ont été placés en foyer de l'enfance et 1 en foyer éducatif fermé.



Les 3 priorités de la Ville du Mans

Le développement des actions de prévention

Au cours de l'année 2017-2018, 44 classes réparties sur 12 collèges participeront au projet à raison de deux semaines par établissement.

Sur l'année 2018-2019, 17 collèges pourront s'associer au projet.

L'exposition "13-18, questions de justice"

La Ville du Mans s'est dotée de l'exposition "13-18, questions de justice" au cours de l'année 2017. Cette exposition s'adresse prioritairement aux élèves de 4^e avec pour objectifs de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté par une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs pour les jeunes de 13 à 18 ans et ainsi prévenir la délinquance des mineurs et la réitération.

Un travail partenarial s'est tissé autour de ce projet avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et les assistantes des services sociaux des différents collèges du Mans avec l'appui ponctuel d'acteurs de la justice locale, dont la coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) d'Allonnes.



L'exposition "9-13, moi jeune citoyen"

Fort du succès de l'exposition "13-18", la Ville du Mans s'est dotée d'une exposition "9-13, moi jeune citoyen" qui s'inscrit également dans une politique concrète de prévention de la délinquance. Elle s'adresse essentiellement aux élèves de CM1 / CM2 et permet d'appréhender des problématiques liées à la citoyenneté au travers de 3 lieux : la maison, la rue et l'école.



4 écoles de la ville ont pu bénéficier de cette animation portée par les animateurs de prévention devant des classes de CM1 et CM2.

L'Arbre à Défis

L'Arbre à Défis est un outil ludo-éducatif qui, en incluant le cadre de la laïcité, permet d'aborder les thématiques religieuses, les préjugés et les stéréotypes à partir de questions traitant du quotidien des enfants.

Le contenu de cet outil validé par l'Institut Européen en Sciences des Religions met en perspective les principes de laïcité dans ses implications quotidiennes, notamment dans son rapport

à l'autre. Les notions abordées illustrent les programmes officiels de primaire (histoire, histoire des arts, enseignement moral et civique) tout en participant au développement des compétences du socle commun : argumentation, coopération, expression orale...

Par un jeu de questions portant sur les symboles, les pratiques, le cadre légal dans lequel s'inscrivent ces pratiques, les enfants construisent progressivement un arbre.

83 élèves de 5^e et 4^e ont participé à ce 1^{er} Rallye citoyen qui a bénéficié du soutien de 13 partenaires institutionnels, associatifs et privés du quartier des Sablons.

Le Rallye Citoyen

Rallye citoyen a été organisé avec les collèges Costa Gavras et Anne Frank. Ce Rallye doit permettre aux élèves de découvrir les lieux phares de la vie civique, culturelle, sportive, administrative, associative du quartier des Sablons. Treize structures et partenaires participent au projet.

Une restitution avec partenaires et élèves fait partie intégrante du projet. Elle permet de valoriser et faire découvrir à chacun les éléments rencontrés lors de la journée.





Depuis septembre 2017, cinq Cafés quartier ont été organisés dans les locaux d'accueil du soir. 17 des jeunes y ayant participé ont pu être dirigés vers différents dispositifs. Contact avec la Mission locale, 9 s'y sont inscrits pour la première fois et 3 ont été orientés vers la Passerelle insertion.

Une nouvelle dynamique pour les lieux d'accueil du soir

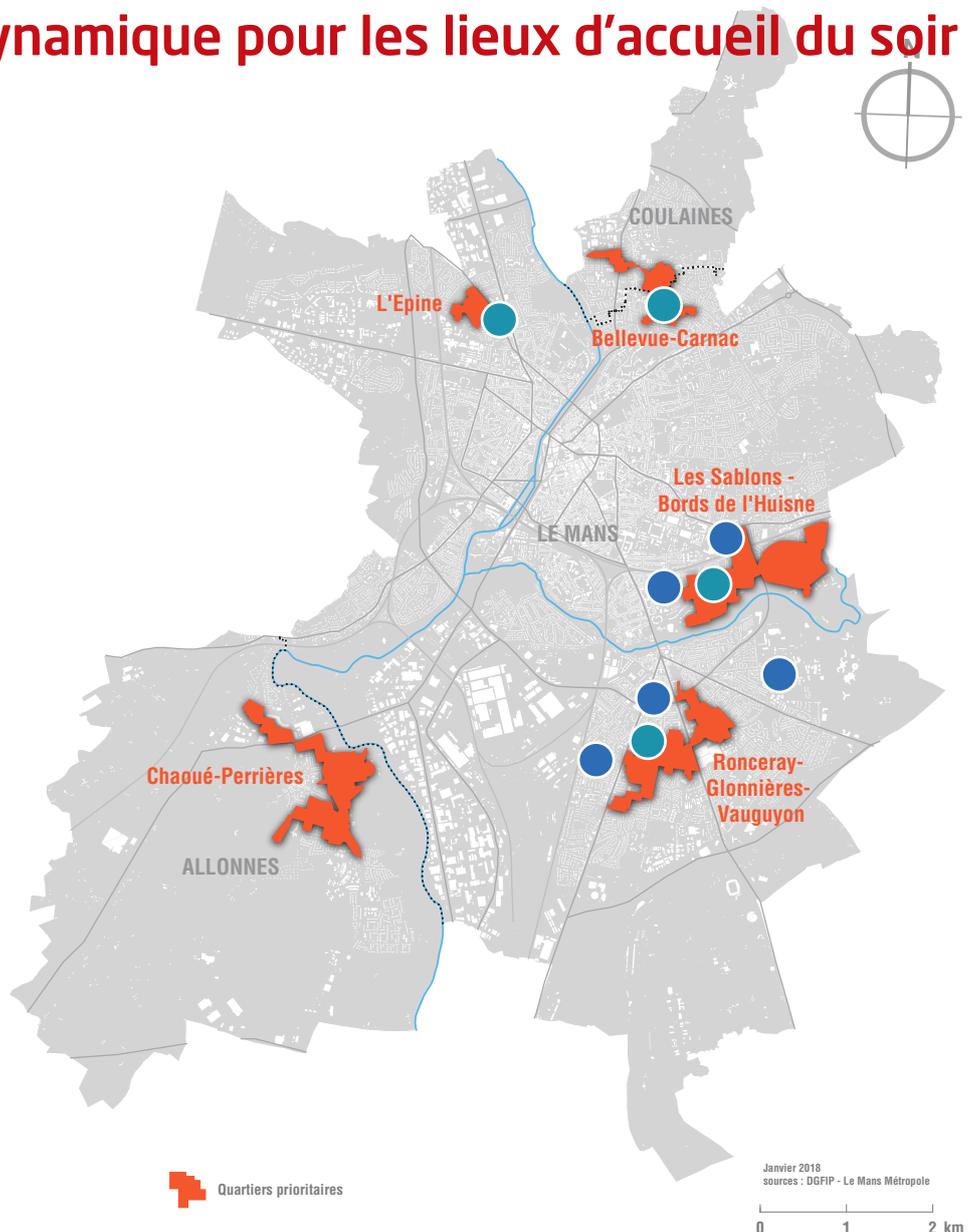
Des locaux d'accueils sont ouverts en soirée dans les quartiers prioritaires. Ces lieux ne sont pas des espaces d'animations à proprement parlé mais offrent la possibilité aux jeunes de se retrouver ailleurs que sur l'espace public et dans les communs d'immeubles. Ils sont équipés de consoles de jeux, d'ordinateurs, de télévisions et jeux de sociétés...

Des Cafés quartiers y sont organisés. Ils ont vocation à faciliter les échanges avec les acteurs du monde du travail et les jeunes éloignés de l'Emploi. Ces derniers ont alors pu bénéficier d'un contact privilégié avec la Mission locale, la Fabrique à Entreprendre ou encore des agences de travail temporaire.

L'ouverture de gymnases en soirée est aussi assurée par quatre animateurs de proximité qui permettent de poursuivre la pratique du sport jusqu'à des heures reculées.

Locaux d'accueil et gymnases en soirée

- Locaux
- Gymnases



Une nouvelle dynamique pour les lieux d'accueil du soir

Les 3 priorités de la Ville du Mans



Rappel à l'ordre et mesure de transaction

Le rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre dont le protocole a été réactualisé avec le Procureur de la République en novembre 2017 s'adresse à des personnes mineures. Il permet de donner sous forme d'admonestation une réponse solennelle à des faits de faible gravité

mais susceptibles de perturber au quotidien la vie des habitants.

En 2017, 22 jeunes ont été convoqués à un rappel à l'ordre suite à des incivilités commises. 16 de ces convocations ont été honorées par les familles.

Le rappel à l'ordre en pratique...

Lors du rappel à l'ordre du mois de juin 2017, 9 mineurs ont été convoqués en Mairie pour des incivilités commises. 7 d'entre eux ont honoré la convocation parmi lesquels 3 sont allés s'excuser auprès de la personne victime des faits. Ces enfants ne font plus parler d'eux depuis et sont attentifs aux remarques des adultes qui les encadrent notamment sur le temps périscolaire.

La mesure de transaction

Une convention relative à la mise en place de la mesure de transaction avec le Procureur de la République a été signée le 15 novembre 2017. Cette mesure de nature quasi-pénale conforte également l'autorité du maire en mettant

à sa disposition un premier niveau de réponse prenant la forme soit d'une indemnisation de la commune soit une activité non rémunérée au profit de cette dernière. L'objectif est de permettre au maire d'imposer une sanction à l'auteur

majeur de faits contraventionnels ayant causé un dommage léger à la commune. Ces faits ne doivent pas nécessiter d'acte d'enquête.

La Prévention spécialisée

Le service de Prévention spécialisée de l'association Sauvegarde Mayenne-Sarthe (17,5 ETP de travailleurs sociaux + 6 ETP d'accompagnement des équipes) travaille quotidiennement à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion sociale des jeunes de 8 à 20 ans en lien avec les familles.

Les objectifs de travail sont fixés en fonction des spécificités et des publics propres à chaque territoire Centre-ville/ Gare, Bellevue, Sablons, Ronceray – Glonnières, Vauguyon - Bruyères.

Dans le cadre d'une Convention tripartite avec le Conseil départemental de la Sarthe,

la Ville du Mans accompagne les actions de la Prévention spécialisée par l'octroi d'une subvention annuelle de 105 019 € et une subvention annuelle de 9 900 € pour l'action spécifique intitulée "Café de la famille".

Exemple concret de suivi d'un jeune par la Prévention spécialisée

Depuis plusieurs années, les équipes de la Prévention spécialisée accompagnent un jeune garçon en grande souffrance. Décrocheur scolaire, son comportement inadapté l'a conduit à commettre plusieurs actes de délinquance. L'accompagnement a permis

un soutien au niveau scolaire et l'obtention du BAC avec mention. Par ailleurs, le travail a été mené sur ses questionnements sur la religion et la notion de laïcité. L'accompagnement s'est fait de manière transversale avec le service jeunesse, la justice, l'action éducative

en milieu ouvert. Aujourd'hui, ce jeune est totalement sorti des difficultés et de la dynamique de bande. Il est à l'origine d'une action qui s'est déroulée sur son quartier en 2016 et exprime la volonté de travailler avec les éducateurs pour aider les plus jeunes.

La lutte contre la radicalisation, l'embrigadement sectaire et l'aliénation

Le Conseil départemental de la Sarthe, la Préfecture, la Ville du Mans, l'Éducation Nationale et la Sauvegarde Mayenne-Sarthe, ont organisé deux rencontres interinstitutionnelles s'inscrivant dans une dynamique de prévention et d'accompagnement des publics contre l'embrigadement sectaire, l'aliénation et les radicalisations.

Adressées aux professionnels (travailleurs sociaux, agents d'accueil, enseignants...), elles visaient à apporter les éléments nécessaires à la compréhension de ces phénomènes pour que chacun puisse ajuster sa posture professionnelle,

apporter la réponse la mieux adaptée et valoriser les coexistences .

La première de ces rencontres s'est tenue le 21 novembre 2016 et a réuni 320 professionnels. Elle portait sur les faits religieux, l'interculturalité et les principes de laïcité. La seconde rencontre organisée le 26 septembre 2017 s'est tenue sous forme d'un théâtre participatif. 130 professionnels aux champs d'intervention différents ont ainsi pu interagir avec les membres de la compagnie Olympio qui illustraient par différents supports des situations problématiques.

La prévention de la récidive

La Collectivité a vocation à prendre toute sa part dans la mise en œuvre de la réponse judiciaire aux actes de délinquance, dans le but notamment d'éviter la réitération. La Ville du Mans bénéficie à cet égard d'une habilitation pour recevoir des personnes majeures condamnées à des peines alternatives. Dans la mesure des moyens disponibles, la Ville travaille avec les institutions chargées de l'exécution de ces peines (et notamment les travaux d'intérêt général) pour leur mise en place.

Le travail d'intérêt général pour les mineurs

Un travail a été conduit avec les services de la collectivité pour identifier les possibilités d'accueil de jeunes sous main de justice dans le cadre notamment de travaux d'intérêt général.

Les services Production de repas, Enfance, Jeunesse et Sports, Logistique-Ateliers-Mécanique et Développement et Action culturels ont proposé des profils de postes variés en adéquation avec

l'accueil de mineurs.

Ainsi le Conseil municipal du 28 juin 2017 a validé la demande d'inscription de la collectivité sur la liste des travaux d'intérêt général pour mineurs de la Sarthe. Le pôle Prévention du service Prévention Sécurité pilote et coordonne l'accueil des mineurs au sein des différents services de la collectivité.

Le travail d'intérêt général collectif

Un projet de TIG collectif est en cours d'élaboration avec le SPIP. Il s'agit d'organiser des sessions d'accueil en groupe sur des chantiers bien identifiés.

Les stages Citoyenneté

La Ville du Mans intervient dans le cadre des stages citoyenneté organisés par le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

Ces stages proposent aux participants des rencontres successives avec différents représentants institutionnels (des élus de la République, des représentants de la Préfecture, de la Police et de la Justice), diverses associations (aide aux victimes et accès au droit) et sont organisés, plus précisément, autour de 4 objectifs :

- Clarifier les notions et les principes fondamentaux liés à l'histoire, l'organisation et le fonctionnement des institutions françaises ;

- Susciter une réflexion individuelle et des échanges autour de problématiques sur la loi dans la vie quotidienne, le civisme, l'acceptation des différences et les valeurs communes partagées dans la République française ;
- Travailler sur des idées reçues à l'origine souvent de phénomènes d'incompréhension et de discriminations (par exemple sur l'image de la femme) ;
- Favoriser l'émergence d'un engagement citoyen (informations civiques sur les différentes élections, rôle des institutions).

Les 3 priorités de la Ville du Mans

Renforcer la présence humaine sur le terrain

Convaincue que la Tranquillité publique se construit par la présence humaine sur le terrain, la deuxième priorité de la Stratégie territoriale du Mans est d'assurer une présence des agents municipaux chargés de la sécurité et la prévention de la délinquance.

Conformément aux orientations de la délibération du Conseil municipal du 26 février 2015, cette présence est assurée par les agents du Service Prévention Sécurité dont la mise en place effective à partir de 2016 a permis de placer sous une seule et même autorité l'ensemble

des agents municipaux œuvrant directement sur la thématique de la Tranquillité publique. Cette restructuration des services municipaux s'est accompagnée d'une redéfinition des missions des agents de la collectivité afin d'assurer une présence plus efficace dans l'ensemble des quartiers de la Ville du Mans.

Le Service Prévention Sécurité s'organise autour des 3 piliers de la politique de Tranquillité publique de la Ville du Mans : Prévention, Médiation et Sécurité.

DIRECTION DU SERVICE 4 personnes

PÔLE PRÉVENTION 15 agents

Assurer le suivi des différents dispositifs de prévention et mettre en œuvre des actions spécifiques.

- 6 Animateurs de prévention pour des actions spécifiques vers les jeunes.
- 4 Animateurs de proximité notamment chargés des lieux d'accueil du soir.
- Prev'ambul (prévention par les pairs en cœur de ville).
- 1 coordinatrice du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- 1 éducatrice spécialisée

PÔLE MÉDIATION 41 agents

Assurer une présence de proximité rassurante dans les lieux publics et traitement des doléances.

- 16 Médiateurs de proximité ;
- 12 surveillants de parcs et jardins avec des missions de rappel à la règle et de petit entretien.
- Animaux en ville (9 agents).

PÔLE SÉCURITÉ 66 agents

Assurer l'application des arrêtés municipaux et de la réglementation.

- 24 Policiers municipaux (+2 agents ASVP fourrière véhicule + 1 agent de maîtrise opérationnel)
- 14 Agents de surveillance de la voie publique (respect des règles de stationnement)
- 10 Placiers
- Cellule Vidéosurveillance
- Cellule Réglementation
- Bureau des objets trouvés

Le Service Prévention Sécurité rassemble 126 agents pour une masse salariale de 4 643 101 € en 2017

La priorité donnée par la Municipalité à la Politique de sécurité et de prévention de la délinquance s'est traduite par un effort financier conséquent tant du point de vue des dépenses de personnel que des dépenses de fonctionnement du service Prévention Sécurité.

	Masse salariale	Budget de fonctionnement
2015	2 911 875 €	111 050 €
2016	3 729 690 €	125 150 €
2017	4 643 101 €	191 450 €
2018		336 950 €

La mise en place de la Police municipale

La convention de coordination pour la mise en place de la Police municipale a été signée le 30 juin 2016, par Mme Orzechowski, Préfète de la Sarthe et M. Boulard, Sénateur Maire du Mans. Elle a pour objectif principal de répartir les actions entre la Police municipale et la Police nationale, afin d'agir en complémentarité.

Actuellement le service de Police municipale se compose d'un chef de service, de deux adjoints et de vingt-et-un agents. Cinq d'entre eux étaient déjà policiers municipaux. Le reste de l'effectif

est issu des rangs de la collectivité dans le cadre d'un dispositif spécifique de mobilité interne. Chaque agent a reçu la formation spécifique du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Cet effort de formation représente un total de 2 173 jours de formation sur la période 2016 – 2017.

La principale mission de la Police municipale est de faire respecter les arrêtés du maire. Pour ce faire, les policiers municipaux effectuent des patrouilles au cours desquelles, ils prennent contact avec la population.

La Police municipale est de plus en plus sollicitée pour résoudre des problèmes de voisinage (bruits, stationnements...) ou des différends aux abords des établissements scolaires (altercations entre parents ou élèves, stationnements...).

Les policiers municipaux ont participé à la sécurisation de manifestations culturelles ou sportives ou commerciales organisées par la ville (feu d'artifice, foire aux oignons, braderie, cours et jardins, fête foraine, marché de Noël...).

En 2017, l'activité de la Police municipale c'est 410 mains courantes, 635 appels téléphoniques et 347 procès-verbaux et rapports d'information.



La surveillance de la voie publique

14 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont chargés de la réglementation du stationnement sur l'ensemble de la ville du Mans.

Leur connaissance du terrain et les constats qu'ils effectuent permettent de proposer des solutions techniques afin d'améliorer la signalisation ou de créer de nouveaux aménagements. Ces actions se font très souvent suite aux doléances des riverains.

La décentralisation du contrôle du stationnement payant est effective

depuis le 1^{er} janvier 2018. L'utilisateur règle désormais une redevance d'occupation du domaine public. En cas d'infraction, un forfait post stationnement (FPS) d'un montant de 30 € est appliqué. Le FPS est minoré à 20 € si paiement dans un délai de 3 jours.

Par ailleurs, 10 placiers sont chargés de la gestion du domaine, principalement de 30 marchés de plein vent sur le territoire communal et communautaire.

Lutte contre le stationnement gênant et très gênant

En lien avec le service Éducation et le service Voirie - Circulation, la Ville du Mans a lancé en 2016, une campagne de sensibilisation du grand public sur le stationnement gênant et très gênant. Dans ce cadre, les ASVP se sont vus confier la nouvelle verbalisation actée par le décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement, qui aggrave les sanctions (135 euros) en cas d'occupation des espaces dévolus aux piétons et aux vélos par des véhicules motorisés.

D'octobre 2017 à février 2018, le service Prévention Sécurité a expérimenté un véhicule à Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculations (LAPI) pour réguler le stationnement gênant et très gênant (verbalisation à 35 et 135 euros). L'expérimentation est actuellement suspendue pour tenter une méthode différente et plus lisible pour nos concitoyens.



Le gardiennage des parcs et jardins

Les surveillants de parcs et jardins couvrent les 4 parcs les plus fréquentés de la Ville : le Jardin des Plantes, Théodore-Monod, l'Île-aux-Planches, le Parc à Fourrage.

Leurs missions sont principalement tournées vers le rappel à la règle pour les chiens non tenus en laisse, les déjections canines, la circulation en 2 roues (vélos), la consommation d'alcool dans les parcs...

Ils assurent également des missions de petit entretien : vidage des corbeilles, déchets, approvisionnement du papier toilette... Ils assurent aussi la fermeture quotidienne, l'ouverture étant elle faite par le service Moyens Partagés.

Les agents interviennent sur les autres parcs de la Ville de façon ponctuelle (environ 100 parcs, jardins et squares).

Le bureau des objets trouvés

Afin d'optimiser l'action du bureau des objets trouvés, l'accueil de ce service a été mutualisé avec celui du service Prévention Sécurité situé 38 bis place des Comtes-du-Maine.

Depuis la mise en application d'un nouvel arrêté municipal, les objets non restitués sont donnés à différentes associations.



3 276 objets ont été rapportés au cours de l'année 2016 (taux de restitution 50,49 %).
2 291 objets ont été rapportés au cours de l'année 2017 (taux de restitution 66,60 %).

La gestion des animaux en ville

La mission principale de la Fourrière animale est la récupération d'animaux errants sur le territoire de la ville du Mans. Les communes sarthoises conventionnées avec la Ville du Mans peuvent également bénéficier de l'hébergement des animaux errants sur leurs communes. La plupart des animaux mis en fourrière retrouve rapidement leur propriétaire. Ceux qui n'ont pas cette chance (non identifiés ou non réclamés) sont cédés à des associations comme la SPA ou la LDA qui retrouvent ensuite des familles d'adoption.

Un partenariat avec l'ASA (Alliance Sociale Animale)

L'ASA assure le relais de l'aide sociale quand les animaux viennent accentuer les difficultés. L'association intervient

notamment pour trouver une solution de gardiennage provisoire le temps que les situations s'améliorent. « L'animal ne doit pas être un frein à insertion, et l'animal ne doit pas non plus souffrir de cette période transitoire ».

La fourrière animale est donc régulièrement sollicitée par l'ASA afin de prendre en charge l'hébergement d'animaux et de leur proposer des soins adaptés. Trois boxes de pension sociale sont disponibles pour pouvoir accueillir à tout moment ces animaux.



Les 3 priorités de la Ville du Mans



La gestion des véhicules épaves et / ou ventouses

La lutte contre les incendies de voiture nécessite un important travail de repérage et de gestion des véhicules épaves ou ventouses stationnés sur les parkings publics ou privés ouverts à la circulation de tous.

En 2016, 1042 véhicules signalés pour stationnement abusif ont été pris en charge par une équipe dédiée de la Police municipale.

En 2017, ce sont 1136 véhicules qui ont fait l'objet de signalement.

En 2017, la Police municipale a pris en charge **1 136 signalements de véhicules en stationnement abusifs**.

769 véhicules ont été mis en fourrière pour stationnement abusif (250), pour gêne au déploiement des marchés de plein vent (316) ou pour stationnement gênant (203).

517 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, 249 véhicules ont été détruits et 3 vendus par les domaines.

La formation des agents du service Prévention Sécurité

Dans le cadre de la restructuration du service Prévention Sécurité et l'arrivée de nouvelles compétences, les agents des 3 pôles (médiation, prévention, sécurité) ont suivi différentes formations.

2 773 jours de formation en 2016 et 2017



Améliorer le vivre ensemble

La municipalité est de plus en plus sollicitée par des habitants exposés à certaines formes d'insécurité (incivilités, nuisances, dégradations, agressions). Les attentes des Mancelles et Manceaux sont plurielles. Répondre avec eux à ces attentes constitue la troisième priorité de la Stratégie territoriale du Mans à travers un programme d'actions coordonnées développé par les services de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole.

Les actions de prévention situationnelle

Ce programme d'actions qui comportait une trentaine de propositions concrètes se veut souple dans ses modalités de mise en œuvre et a évolué en fonction des besoins constatés à travers les doléances enregistrées par la Municipalité.

La prévention situationnelle se définit comme un ensemble de mesures techniques (éclairage public, voirie et circulation, organisation et aménagement de l'espace, végétation...) permettant d'améliorer la Tranquillité publique ou résidentielle. Souvent des modifications simples et peu coûteuses permettent d'améliorer de manière significative les impacts sur la sécurité et le sentiment d'insécurité. Les réponses techniques relevant de la prévention situationnelle doivent être complémentaires aux

actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public (animation, médiation, répression).

Les actions pour renforcer la prévention portent, en fonction des cas, sur le réglage des candélabres d'éclairage public, l'élagage des arbres pour améliorer la visibilité ou divers aménagements ...

Le service Prévention Sécurité est désormais intégré à la liste des destinataires de la note que le service Aménagement Urbain adresse aux services gestionnaires afin de recueillir les besoins et attentes en amont des projets. Il a, ainsi, été systématiquement associé dans les projets de Cœur de ville où des enjeux de sécurité sont perceptibles.

Les 3 priorités de la Ville du Mans



Passage des Arcades, rue du Docteur Leroy

Pendant de nombreuses années, nous avons été confrontés à des regroupements importants sur fond de trafic de stupéfiants. Par ailleurs, les commerces présents dans ce centre fermaient les uns après les autres, ne laissant que des locaux vides, voire pour certains avec des activités douteuses. Un travail a alors été engagé avec les bailleurs (Citya et Mancelle d'Habitation) ainsi qu'avec la Police nationale. Des familles génératrices de troubles ont été identifiées, les commerces existants ont été déplacés ou fermés.

Avec le soutien financier de la Ville du Mans, un contrôle d'accès a été mis en place, ainsi que la fermeture de l'issue à l'opposé du site, permettant ainsi de sécuriser les lieux. Des passages réguliers des services de Police nationale et du service Prévention Sécurité ont permis également d'apaiser la situation. Aujourd'hui, ce lieu qui était un point central au trafic de stupéfiants a retrouvé sa tranquillité.



Rue de Turquie

Suite à des dégradations récurrentes situées à proximité du kiosque de la rue de Turquie (tags et graffitis, feux de containers, de scooters et de sièges auto, intrusions dans les établissements scolaires, vandalisme, dégradations de la structure extérieure du restaurant scolaire...), un projet de réaménagement des espaces autour des écoles Sonia-Delaunay et Gaston-Bachelard a été

conduit par les services de la Ville du Mans le 1^{er} semestre 2017.

Le kiosque devenu point de cristallisation, lieu régulier d'incivilités, de vandalisme et de trafic de stupéfiants a été démolit. Les espaces publics situés entre les bâtiments (écoles et restaurant scolaire) ont été reconfigurés en ouvrant et en aménageant une liaison piétonne entre

les rues de Turquie et Belgique. Cette action s'est faite en concertation avec les utilisateurs directs des espaces avoisinants.

Le patrimoine bâti de la collectivité a été sécurisé en installant notamment des clôtures rigides de 3 mètres de hauteur et par la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance du restaurant scolaire.

Centre commercial des Sablons

Depuis de nombreuses années, le centre commercial des Sablons est victime de nombreuses incivilités, trafics en tout genre, dégradations, incendies à proximité du poste de police... Un sentiment d'insécurité est palpable notamment auprès des commerçants, qui pour certains ont préféré

déplacer leur activité. Il a été décidé de travailler sur un projet global d'aménagement afin de retrouver un climat plus serein. Le Conseil communautaire du 25 janvier 2017 a validé le principe de démontage de l'ensemble des verrières et passages couverts du site par Cénovia

ainsi que le lancement d'une étude globale de restructuration des espaces publics de ce même lieu.

Parallèlement, le service Prévention Sécurité va débuter le déploiement d'un dispositif de vidéosurveillance dans le courant du 2^e trimestre 2018.

Ambroise Croizat à Saint-Martin

Ce site comprend plusieurs ensembles de logements gérés par des bailleurs différents (Le Mans Métropole Habitat, SAMO, Citya) et est en partie occupé par un Foyer-logement du CCAS.

Plusieurs regroupements sur fond de trafic de stupéfiants sont constatés notamment sur le square intérieur de la résidence et sur les garages en sous-sol. Tags dans les halls, diverses

dégradations, détritus et dépôts sauvages très réguliers.

La Ville du Mans, les bailleurs et la Police nationale se sont concertés à plusieurs reprises afin d'enrayer le phénomène. La présence régulière des équipes municipales et de la Police nationale ainsi que la fermeture du site par des barrières et un portail ont permis de limiter les nuisances.



Le développement des dispositifs de vidéosurveillance

Dans le cadre de la prévention situationnelle, la question de la vidéosurveillance dans certains espaces publics ou aux abords d'équipements municipaux peut se poser. Mais elle ne saurait constituer une réponse unique. Loin de reposer sur la seule technique, la pertinence des dispositifs de vidéosurveillance suppose une intégration parmi un ensemble organisationnel cohérent et associant la présence humaine, au service de la sécurisation des espaces publics.

Le 12 novembre 2015, le Conseil municipal a acté la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance autour de plusieurs objectifs :

L'optimisation des dispositifs existants

Les dispositifs de vidéosurveillance gérés directement par la Collectivité ont été mis en place de façon totalement empirique sans aucune centralisation des images, ni coordination des équipes. Afin d'optimiser nos dispositifs, il a été décidé de placer sous une seule autorité l'ensemble de ces dispositifs.

Le service Prévention Sécurité est désormais le service référent sur la

vidéosurveillance pour l'ensemble des deux collectivités. Il s'appuie sur les compétences développées par les services Architecture - Patrimoine Bâti et Voirie – Circulation - Éclairage Public, SLT et DSI.

Un technicien spécifique à la vidéosurveillance a été recruté en 2016. Il lui appartient de piloter l'ensemble des dispositifs actuels et de mettre en œuvre les décisions du Conseil municipal. Il peut s'appuyer sur un agent d'exploitation des dispositifs.

Dans le cadre de la réorganisation de ses

locaux, le service Prévention Sécurité dispose désormais d'une salle technique opérationnelle qui permet de piloter l'ensemble des dispositifs existants notamment la vidéosurveillance de cœur de ville. Cette salle est dotée d'un mur d'images avec 4 écrans, de deux ordinateurs avec bi-écrans et joystick et d'un bureau avec PC individuel. Cet équipement permet notamment le visionnage en direct des images sur des temps ponctuels comme cela a été le cas lors des fêtes foraines passées ou lors du Marché de Noël 2017.

Les 3 priorités de la Ville du Mans



La poursuite des opérations de protection des bâtiments publics

De nombreux bâtiments publics sont équipés de dispositifs de vidéosurveillance devenus obsolètes par manque de suivi technique. Leur remplacement progressif s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel. De même, de nouveaux sites nécessitent d'être équipés.

Plusieurs projets ont été menés à bien en 2017 :

- Musée de Tessé (changement du logiciel + remplacement des caméras en panne)
- Mairie annexe de Saint-Martin et centre de Santé Olympe de Gougues (3 caméras)
- Cité de l'innovation (2 caméras sur l'entrée du site – juillet 2017)
- Maison de l'Eau (rénovation du système et mise à jour des caméras)
- ACSAC (remise en fonction du système)
- Centre communal d'action sociale (2 caméras à l'accueil avec visionnage en direct par les usagers sur des téléviseurs).
- Antares (changement de 13 caméras obsolètes pour optimiser la sécurité du site à la demande de la Préfecture).
- Pôle associatif Guy Moquet (sécurisation de la cour arrière)

D'autres projets sont en attente de travaux :

- Déchetteries de Mulsanne et Sargé-lès-le-Mans (5 caméras en commande pour remplacer les caméras actuelles devenues obsolètes).
- Restaurant scolaire du Gué Bernisson et Maison de quartier Pierre-Perret (1 caméra à changer sur chaque site suite à des dégradations).
- Centre technique de la Chauvinière dont la déchetterie (installation de nouvelles caméras, mise à jour du logiciel et réglages).
- Déménagement du Commissariat (déport des images pris en charge à 100% par l'État)
- Cuisine centrale (en attente de l'entreprise)

- Espace culturel des Jacobins et Quinconces (projet à intégrer au projet global de vidéosurveillance du cœur de ville)
- Centre aquatique des Atlantides (Mise à jour système + sécurisation casiers)

Certains projets sont en cours d'étude :

- Foyer Logement Ambroise Croizat (sécurisation de la coursive extérieure)
- Médiathèque Louis Aragon (sécurisation de l'accueil)
- Base d'aviron (1 caméra à l'étude)
- Cantonnement des Bruyères (sécurisation du site par 3 caméras)

Enfin, d'autres projets sont en attente de validation :

- Centre horticole (en attente suite probable décision de modifier l'entrée actuelle du site dans le cadre du réaménagement de l'allée de l'Être des prés)
- Palais des Congrès (13 caméras en panne sur 14 depuis plusieurs années, pas une priorité dans l'immédiat)
- Musée de la Reine Bérengère (mise à jour du système et rénovation de quelques caméras à envisager mais en attente d'une solution technique pour contrer les coupures de courant)



Le déploiement d'un dispositif autour du centre commercial des Sablons

En complément de la présence humaine des agents de la Police nationale ou des équipes du service Prévention Sécurité, les commerçants ont demandé la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance afin de mieux sécuriser les espaces de circulation du public. L'implantation des caméras a été validée par

le Comité ZSP puis par la Commission « Vie des quartiers - Tranquillité Publique » à la fin de l'année 2015.

Toutefois, le projet se heurte à une difficulté majeure : la présence de verrières devant les commerces qui rendent la vidéosurveillance inopérante.

Le démontage des verrières par la SPL de Cénovia est programmé pour le 1^{er} trimestre 2018 après classement de ces espaces dans le domaine public. La pose de caméras interviendra dans la même période. Plus globalement, ce projet s'inscrit dans un projet de réaménagement du site.

L'acquisition de caméras nomades

La Municipalité n'est pas favorable au déploiement de la vidéosurveillance dans les quartiers de la ville dans la mesure où les faits de délinquance sont marqués par une plus grande mobilité que dans le cœur de ville. Toutefois, afin de pouvoir mettre temporairement un espace sous vidéosurveillance, la Ville du Mans a fait l'acquisition de 2 caméras dites nomades et de 2 caméras mobiles. Ces caméras ont été utilisées sur les sites suivants :

- Esplanade des Jacobins pour les fêtes foraines, le Vibration tour, le Forum Jeunes ou encore la 25^e heure du livre.
- ZAC Vauguyon à la demande des commerçants.
- Rue d'Helsinki à Bellevue.

L'expérimentation de la vidéosurveillance en Zone industrielle sud

Les industriels, artisans et commerçants des zones d'activités, doivent faire face à des vols de plus en plus nombreux et importants durant la période nocturne et le week-end. Par exemple, les vols représentent plus d'un million d'euros de pertes par an dans la Zone Industrielle Sud.

Considérant que la sécurité est l'un des éléments d'attractivité des zones d'activités, il a été proposé d'expérimenter la vidéosurveillance des voies d'accès de la Zone Industrielle Sud (10 à 12 caméras).

Ce projet se heurte à des difficultés techniques : rapatriement des images vers la salle opérationnelle et traitement des images en absence d'autorisation d'utiliser le dispositif LAPI.

Les 3 priorités de la Ville du Mans



La propreté, une dimension essentielle à la Tranquillité publique

Toutes les questions liées à la propreté des espaces publics sont également essentielles pour réduire le sentiment d'insécurité et sont prises en compte dans le cadre de la Stratégie territoriale. Le service Propreté de Le Mans Métropole joue un rôle essentiel dans la prise en compte de cette dimension.

Au début de l'année 2018, le service Prévention Sécurité en lien avec le service Propreté de Le Mans Métropole a lancé une grande campagne de prévention contre toutes les formes d'incivilités sur le territoire de la Ville du Mans.

Cette campagne de prévention cible les trois types d'incivilités les plus courantes :

Les déjections canines : depuis de nombreuses années des rappels réguliers sont faits aux propriétaires de chiens via les agents du service Prévention Sécurité. Ces rappels ne sont pas toujours entendus. Le montant de l'amende est de 68€.

Les dépôts de déchets sur la voie publique : mégots de cigarettes, bouteilles, canettes, sacs d'ordures

dépôts n'importe où et n'importe quand... Malgré les efforts du service Propreté, les rues sont encore trop sales. Le montant de l'amende est de 68€.

Les dépôts sauvages de déchets : certains secteurs de la Ville sont régulièrement encombrés par des dépôts sauvages (volume important). Un vieux matelas, un vieux meuble cassé, des sacs poubelles, autant de dépôts disgracieux qui, au final, polluent notre ville tant visuellement qu'en terme d'hygiène. Le montant de l'amende peut aller jusqu'à 1 500 € quand le dépôt s'effectue avec un véhicule motorisé.

Cette période de prévention sera suivie ensuite par un passage à la verbalisation par la Police municipale.

CHAQUE SEMAINE, NETTOIEMENT DE



Le budget annuel du service propreté s'élève à 15 M€ mobilisant 150 agents de propreté dont 100 cantonniers.

Chaque semaine, dans les rues de Le Mans Métropole c'est :

- 67 graffitis effacés (3500 traités annuellement) ;
- 38 WC publics nettoyés quotidiennement ;
- 36 tournées de collecte sélective effectuées ;
- 128 tournées de collectes d'ordures ménagères réalisées ;
- 101 588 tonnes de déchets collectées sur la métropole en 2016 dont 25 569 tonnes via les 7 déchetteries communautaires.



La lutte contre les incendies de poubelles

2 actions ont été mises en œuvre afin de lutter contre les incendies de poubelles, d'une part par la création de conteneurs enterrés et, d'autre part, par la création d'un ramassage des ordures ménagères en soirée.

Les conteneurs enterrés

La mise en place de conteneurs enterrés a pour objectif d'améliorer la salubrité publique, la sécurité et la qualité de tri des déchets ménagers dans l'habitat collectif. Ils apportent une amélioration sensible du cadre de vie des habitants des quartiers. Ils présentent l'avantage de diminuer les risques d'incendies, d'une part dans les locaux vide-ordures où ils sont particulièrement dangereux, et d'autre part sur le domaine public ou privé où les bacs à ordures

ménagères peuvent être incendiés avec alors des risques de propagation aux biens mobiliers et immobiliers.

Première phase : 79 conteneurs enterrés depuis 2014 sur les quartiers des Bords de l'Huisne.

Programme pluriannuel : élargissements aux emballages en mélange papiers et cartons, et emballages verre, toujours dans les quartiers des Bords de l'Huisne dès janvier 2018 (53 au 1^{er} trimestre, 224 autres à venir). À terme le quartier comptera 366 conteneurs enterrés.

Les tournées de ramassage en soirée

Mises en place pour lutter contre les incendies de poubelles qui stagneraient trop longtemps sur la voie publique et risqueraient une propagation aux biens mobiliers et immobiliers.

Les questions spécifiques au Cœur de ville

Lieu de croisement de tous les publics, le Cœur de ville présente des caractéristiques différentes des autres quartiers du fait de sa vocation tertiaire (commerce, loisirs, animation...). Des réponses spécifiques doivent être apportées aux problématiques de cet espace que cela soit en matière de gestion des publics de la rue (marginiaux et SDF) ou des nuisances liées à la vie nocturne du Cœur de ville.

Un Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD)

Suite à l'homicide de la rue du Docteur-Leroy (29 décembre 2015) et afin de lutter contre les incivilités diurnes et nocturnes en Cœur de ville, un certain nombre de mesures a été pris pour mettre fin à un

cycle de violences inacceptables.

Pilotée par le Procureur de la République, la mise en place d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD)

a permis d'interdire aux auteurs de violences interpellés l'accès au périmètre du centre-ville (interdiction de paraître).

La Charte pour la qualité de la vie nocturne

356 établissements sont signataires depuis la mise en place de la Charte pour la qualité de la vie nocturne (2012). 49 établissements ont signé la charte en 2016. 61 plaintes liées à des nuisances sonores ont été déposées en 2016. Elles concernent 18 établissements.

Une commission débits de boissons composée des services de l'État et des services municipaux permet un meilleur suivi des établissements et une harmonisation des actions.

Des rencontres régulières avec les établissements sont organisées. Ces échanges facilitent le dialogue avec les services de polices nationale et municipale.

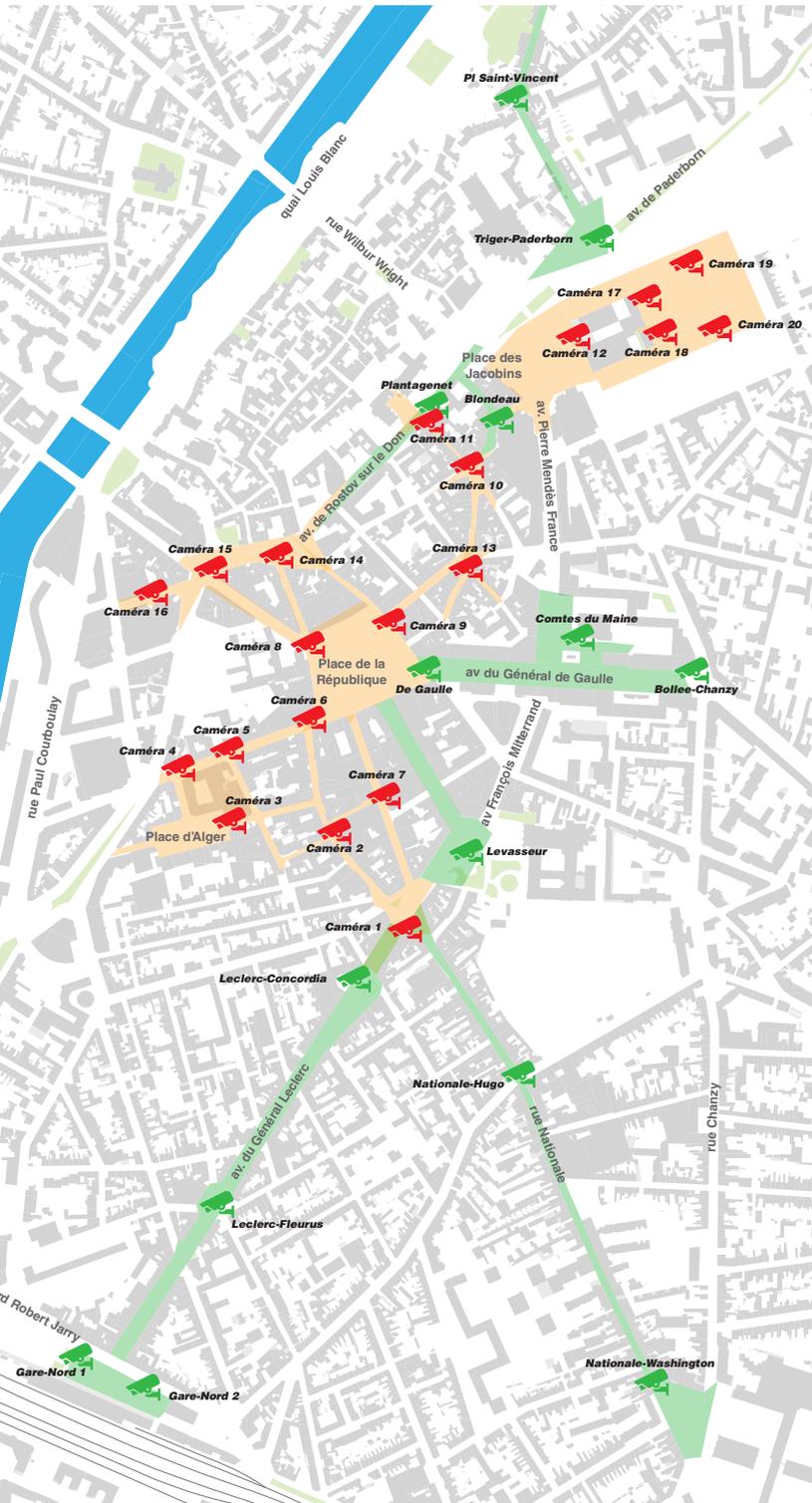
Le dispositif apporte totalement

satisfaction dans la mesure où les établissements de nuit ne posent plus de réels problèmes. Chaque doléance fait l'objet d'un suivi attentif par le service Prévention Sécurité et permet, le plus souvent, de régler les difficultés rencontrées. Quand ce n'est pas le cas, un travail étroit entre la Préfecture, la Police nationale et la Municipalité permet de sanctionner les établissements récalcitrants en leur imposant des restrictions d'horaires ou des périodes de fermeture dite administrative.

Le cas des épiceries de nuit fait l'objet d'un traitement spécifique avec un arrêté municipal interdisant la vente d'alcool à emporter après 22 heures et obligeant les établissements à fermer à 22 heures du jeudi au dimanche.



Les 3 priorités de la Ville du Mans



● **Caméras en fonctionnement**

● **Les caméras en projet**

La vidéosurveillance de cœur de ville

Depuis le 1^{er} juin 2013, la Ville du Mans dispose d'un dispositif de vidéosurveillance du cœur de ville comptant 14 caméras. Suite à la délibération du 12 novembre 2015, plusieurs modifications ont été apportées au dispositif :

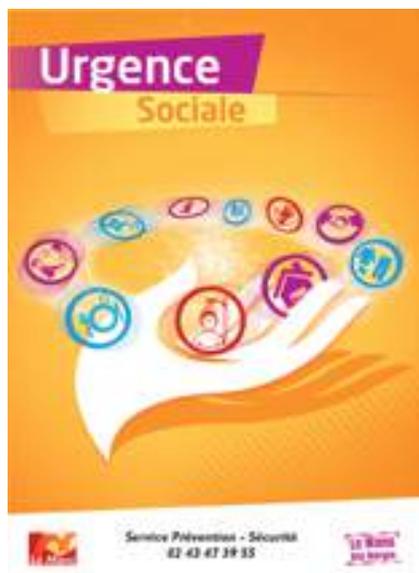
- Enregistrement en continu des images filmées avec une sauvegarde de 28 jours au lieu des 14 jours initiaux ;
- Autorisation donnée à la Police nationale d'exploiter en permanence les images des caméras avec possibilité de retours en arrière ;
- Déplacement de la caméra de la Place de la République dans l'axe de la rue de Bolton et caméra désormais fixe rue des Ponts-neufs ;
- Changement pour amélioration technique de 6 caméras ;
- Acquisition d'un nouveau serveur permettant d'intégrer des caméras supplémentaires.
- Ajout de deux caméras supplémentaires dans le quartier des Halles.

Conformément à cette même délibération, le service Prévention Sécurité prépare l'extension du dispositif par l'ajout de nouvelles caméras en lien étroit avec les services de la Police nationale. Cette extension du périmètre vidéo surveillé permettra d'assurer une vidéo surveillance des voies d'accès au cœur de ville et de compléter le maillage dans l'hypercentre.

Les caméras supplémentaires seront installées au cours de l'année 2018.

Le plan lumière

L'éclairage est une donnée essentielle en matière de Tranquillité publique. En 2017, la rénovation des lanternes du centre-ville a été terminée, notamment les coursives des avenues Mitterrand et De Gaulle. En 2018, la rénovation des lanternes de la place des Jacobins et du jet d'eau est envisagée. De même, l'éclairage de la Place de la République a été renforcé pour améliorer la sécurité et permettre un usage optimum de la vidéosurveillance.



La gestion du public des marginaux et SDF

À défaut d'un nouveau lieu d'accueil de jour des publics marginaux, les points de rencontre entre les personnes à la rue et les acteurs institutionnels et associatifs ne manquent pas. Autour de TARMAC, de la Sauvegarde, de l'association Un Repas pour Tous, du CCAS, des équipes de médiation du service Prévention Sécurité, de la Flambée, de la maraude de la Croix-rouge, des Restos du Cœur, le réseau est dense et bien repéré des publics concernés.

Lorsque la situation l'exige, l'Équipe mobile Psychiatrie Précarité de l'Établissement de Santé mentale de la Sarthe se mobilise. La limite de son intervention est bien évidemment celle du droit que conserve chacun d'adhérer ou non à une démarche de soins.

L'accès à un logement, lorsque les conditions en sont remplies, reste à faciliter et à accélérer, pour éviter des situations de vie à la rue en l'attente d'un logement.

8000 exemplaires du document "Urgence Sociale" sont édités chaque année. Ce document est un outil pratique recensant les coordonnées de toutes les structures pouvant venir en aide aux publics fragilisés. Ces informations sont classées selon différents champs : insertion, prévention, administrations, accueil-conseil-orientation, logement d'urgence, accueil de jour...

Le service Prévention Sécurité intervient sur un volet plus répressif lorsque que la tranquillité des habitants et l'ordre public sont perturbés.



La lutte contre les troubles liés aux rassemblements sur fond de consommation d'alcool et de stupéfiants dans l'espace public

Organisés en centre-ville et dans certains parcs, ces rassemblements occasionnent des nuisances sonores et des dégradations. Ils favorisent les pratiques illégales qui peuvent mettre en risque les participants. Les interventions du service Prévention Sécurité visent

d'abord à sécuriser l'espace public et apaiser les tensions en articulant la réduction des risques, la médiation et la répression. Le second objectif est de renforcer les actions de veille et de prévention.

Le Parc des Tanneries

Le service Prévention Sécurité est sollicité depuis plusieurs années par les riverains du secteur, sur des nuisances liées d'une part, à l'activité de la Guinguette et d'autre part, à une présence d'individus dans le Square des Tanneries.

Un travail s'est engagé entre le service Prévention Sécurité, le service Nature en Ville et le responsable de l'exploitation de la Guinguette afin de réduire au maximum les nuisances sonores. Des contrôles réguliers ont été effectués tout au long de la saison 2017, laissant apparaître une nette amélioration.

Par ailleurs, le site a été fermé par un portillon, interdisant l'accès au square des Tanneries. Même si cette fermeture reste symbolique, elle a permis également de limiter très fortement les nuisances nocturnes dans cette partie de la ville.

Lutter contre les barbecues sauvages

11 barbecues ont été installés sur différents sites de la Ville. Ces barbecues sont très utilisés en période estivale. Ils réduisent les problèmes de sécurité et de nuisances diverses causés par l'organisation de barbecues sauvages. Ces installations sont accompagnées de tables de pique nique et de corbeilles. Les médiateurs de proximité, les surveillants de parcs et les policiers municipaux organisent des passages réguliers pour s'assurer du bon usage de ces équipements.

Suite à l'installation de ces barbecues, un arrêté municipal interdisant les barbecues sauvages a été pris en janvier 2018.



Les 3 priorités de la Ville du Mans

Troubles de voisinage	2016	2017
Tapage nocturne	42	45
Non renseigné	21	14
Tapage diurne	17	17
Défaut d'entretien des espaces verts	9	8
Aboiements	7	11
Occupation abusive d'espace public et/ou privé	1	3
Déjection canine	1	3
Dispute/conflit	1	0
Nuisances sonores	1	2
Total	100	103

La prévention des conflits de voisinage

Source de dégradations, de nuisances diverses et parfois d'agressions, les conflits de voisinage concernent l'ensemble de la ville. L'objectif est de proposer un accompagnement adapté et coordonné en fonction des conflits, notamment sur les situations individuelles complexes. Il s'agit aussi d'éviter l'inscription de ces conflits de voisinage dans la durée et de

relier la prévention de ceux-ci à un enjeu global de vivre-ensemble.

Depuis juillet 2016, les policiers municipaux en liaison avec les agents de médiation ont été régulièrement sollicités pour intervenir dans des conflits de voisinage.

Les interventions de la plate-forme logement

Le dispositif partenarial pour le maintien et l'accompagnement dans le logement des ménages manceaux concourt à la réduction des conflits de voisinage. Ce dispositif est piloté par le CCAS.

Il s'est réuni à 13 reprises depuis 2016 et a permis de traiter 66 situations délicates et d'orienter les dossiers vers

les bons intervenants comme l'association ADGESTI en cas de besoin d'une évaluation psycho-sociale aux domiciles en lien avec les bailleurs ou encore vers l'EPSM en cas de besoin de soins spécifiques. Certains dossiers ont pu donner lieu à des informations préoccupantes à la suite de leur exposé en commission.

Ce travail partenarial fait progressivement ses preuves. Il permet de traiter de façon transversale des problématiques individuelles et d'articuler l'action publique sur différents domaines : social, sanitaire, médico-social, éducatif, logement.

L'investissement et le partenariat avec l'EPSM permet

une véritable accroche aux soins.

La signature d'un avenant à la convention de partenariat va permettre un fonctionnement plus fluide en proposant un droit de tirage direct des bailleurs sur des situations d'urgence via la DDCS.



La limitation des nuisances sonores autour des salles municipales

Le service des Salles municipales est confronté à de nombreuses plaintes de riverains des salles au sujet de nuisances sonores. Afin de réguler les nuisances causées, différentes actions ont été conduites notamment la réduction des horaires de fermeture des équipements à 2h

du matin et pour certains, la mise en place de coupures électriques automatiques au niveau des prises de courant à 2h du matin afin de limiter les sons amplifiés.

Par ailleurs, la Municipalité a limité l'usage des salles municipales pour les soirées

publiques qui sont fortement génératrices de nuisances.

La mise en place de ces dispositions a permis de réduire de façon significative les plaintes de riverains des salles municipales.

La lutte contre les vols et dégradations dans les déchèteries

Grâce à un travail coordonné entre le Procureur de la République, la Police nationale et les services de la Ville, 2 personnes ont été interpellées suite à des vols dans les déchèteries. Elles ont été condamnées à 400 € d'amende et 3 mois de prison ferme pour l'une et 5 mois avec sursis pour l'autre.

Par ailleurs, sur le site de la Chauvinière, le service Prévention Sécurité a remis en état de fonctionnement l'ensemble du dispositif existant de vidéosurveillance soit 4 caméras (2 seront changées en 2018). Pour la déchèterie de

Sargé-lès-le-Mans, 3 nouvelles caméras ont été achetées par le service pour remplacer celles déjà existantes qui étaient devenues obsolètes. Elles seront changées dans le courant du premier semestre 2018.

De plus, afin de rassurer les employés municipaux et prévenir des vols, la Police municipale effectue régulièrement des patrouilles dans les différentes déchèteries. Effet, également dissuasif, par rapport aux différents récupérateurs de métaux.

La prévention des vols de bicyclettes

Une machine à graver les vélos a été achetée par Le Mans Métropole au début de l'année 2017. Il est désormais possible de faire graver son vélo par l'association Vel'Nature à la Maison de l'Eau ou par l'association Cyclamaine qui fait la promotion du vélo

en ville lors de différentes festivités. L'opération coûte 7 € et permet d'obtenir un numéro de marquage Bicycode.



La prévention des risques de squats

Les lieux connus pour avoir été squattés ou susceptibles de l'être sont principalement des maisons abandonnées par leurs propriétaires, des terrains en friche, des usines, commerces ou sites désaffectés...

Le service Prévention Sécurité est régulièrement sollicité par le service Nature en Ville ou la Cellule de Proximité pour suspicion de squat. En fonction des lieux, les médiateurs de proximité,

les surveillants de parcs et la Police municipale vont en faire le constat. Ils procèdent à une première prise de contact avec les occupants et vérifient s'ils sont connus des partenaires sociaux.

Sur la plupart des sites, les propriétaires sont alertés de l'occupation de leur propriété. Ils sont mis en demeure de faire sécuriser ou entretenir leur bien afin que les squats ne s'y installent plus.

Les 3 priorités de la Ville du Mans

La systématisation des dépôts de plainte de la Collectivité

La Collectivité est régulièrement victime de vols de matériels et de dégradations des bâtiments lui appartenant. Face au coût élevé engendré par ces incivilités, la Ville du Mans dépose systématiquement plainte contre ces actes dont elle est victime.

En 2017, ce sont 106 plaintes qui ont été déposées par 17 des services. 24% proviennent de dégradations commises dans les bâtiments scolaires, 17% sont dues à des vols dans les déchetteries.

Apaiser la circulation routière

Les nombreuses demandes d'aménagement pour apaiser la circulation sont gérées par le service Voire-Circulation en lien avec les Conseils des quartiers qui sont étroitement associés à la programmation des travaux.

Ainsi, en 2017, ont été réalisées 3 zones de rencontre (rues du Taillis, La Pastière et Corbières) et 4 zones 30 km/h (chemin du clos Fosset, rue de Budapest,

Stockholm et Constant-Drouault). 7 plateaux ralentisseurs ont été réalisés (rues du Pavé, Denis-Papin, l'Estérel, Guetteloup, Constant-Drouault, Bardet et boulevard Jean-Jacques-Rousseau).

Par ailleurs, la Police municipale va être équipée d'un radar permettant de mener des contrôles de vitesse en fonction des besoins identifiés lors des visites de quartier ou signalés par les Conseils des quartiers.



Empêcher les stationnements illicites de Gens du Voyage et permettre l'accueil des grands rassemblements

L'aménagement d'une dizaine d'aires de stationnement par le Syndicat mixte de la région mancelle pour les Gens du Voyage couplé à la mise en œuvre d'une procédure spécifique en cas de stationnement anarchique ont permis de réduire considérablement les difficultés de ce genre. Ainsi en 2017, le service Prévention Sécurité n'est intervenu qu'une seule fois

sur ce genre de problématique.

Par ailleurs, l'aménagement en cours d'une aire de grand passage sur un terrain appartenant à Le Mans Métropole, Chemin-aux-Bœufs, devrait permettre de régler également cette difficulté en offrant un site d'accueil adapté aux grands rassemblements.

Les 7 objectifs transversaux de la tranquillité publique au Mans



En plus des trois engagements prioritaires, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance avait souhaité mettre l'accent sur sept objectifs transversaux portant sur des actions mises en œuvre par les autres services de la collectivité et / ou ses partenaires.

Renforcer les efforts en faveur de la prévention primaire

À travers ses politiques éducatives, culturelles, sportives ou sociales et le soutien apporté à la vie associative, la Municipalité développe de multiples actions de prévention qui contribuent à la formation de jeunes citoyens responsables et soucieux du bien commun.

L'éducation aux médias et à l'information

Depuis 2016, le service Prévention Sécurité assure la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation aux médias et aux pratiques numériques. Ces actions sont portées auprès d'enfants, jeunes et adultes, hors et en milieu scolaire. Elles prennent des formes variées en fonction des publics, des lieux et des objectifs visés (Café médi@s,

Écrans enfants, parlons-en !, Médi@bus, Café des parents...).

La démarche s'articule autour de 3 axes : diminuer les pratiques médiatiques à risques, développer une éducation critique aux médias, favoriser l'accès à des contenus médiatiques éducatifs et culturels riches.

Si la Ville du Mans mobilise les compétences dont elle dispose en interne, elle s'appuie également sur un réseau de partenaires dont, notamment, un groupement d'associations composé : des Cémea, des Francas 72, des Petits Débrouillards et de la Ligue de l'Enseignement.

En 2016, 3 collèges et 8 écoles ont pu être associés au programme d'éducation aux médias. Le travail partenarial avec le service Jeunesse, l'Appart de la MJC Prévert, les médiathèques de quartier a permis de porter des actions hors du milieu scolaire, notamment à destination des adultes. Au total, ce sont près de 500 jeunes, 50 adultes et 14 professionnels qui ont pu bénéficier directement de ces actions.

En partenariat avec la DRAC, les services Culturel et Prévention Sécurité organisent une résidence de journaliste du 1er mars au 31 mai 2018 sur le quartier des Sablons. Il s'agit d'une résidence de médiation et d'éducation aux médias. Elle se construit en partenariat avec les acteurs locaux relevant du champ éducatif, social, sportif ou culturel. Le/la journaliste s'immerge dans un territoire donné, sur un temps long, pour être en lien de proximité avec les habitants d'un quartier.

Cette résidence doit :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des coproductions médiatiques.

Les 7 objectifs transversaux...

Le sport, un vecteur de tranquillité publique

Le service Enfance, Jeunesse et Sports travaille continuellement à rendre son offre la plus accessible possible.

Les gymnases des Glonnières, le Villaret et la Madeleine sont ouverts pendant les vacances scolaires, de 14h à 17h, pour accueillir les enfants et jeunes de plus de 10 ans. Le public est accueilli par des éducateurs sportifs diplômés (au moins 2 éducateurs par gymnase) et par les agents

du service Prévention Sécurité (Glonnières).

Des activités de découverte sont mises en place (badminton, boxe, tennis de table) et des tournois de sports collectifs sont organisés.

La stratégie employée qui consiste à multiplier les actions transversales entre services, notamment avec le service Prévention Sécurité et le pôle Jeunesse, permet de diminuer les comportements

à risque pendant les activités (aucun rappel à l'ordre dans les activités sportives sur l'année 2016). De plus, les gymnases qui sont identifiés dans les quartiers accueillent de plus en plus de jeunes venant des quartiers extérieurs. Enfin, le public féminin est de plus en plus nombreux à fréquenter les activités sportives au même titre que les garçons (+ de 20% par rapport à l'année 2015).



Fréquentation	2016	2017
Vacances hiver (3 gymnases)	1 243	834
Vacances Printemps (3 gymnases)	799	810
Vacances d'été (3 gymnases + base de loisirs)	5 485	5 705
Vacances d'Automne (3 gymnases)	574	664
Vacances de Noël (3 gymnases)	470	798
Total	8 571	8 811

Afin de proposer des activités itinérantes et capter un public qui ne se dirige pas nécessairement vers les structures, le service Prévention Sécurité s'est doté en 2017 d'un ring de boxe gonflable. Il

est positionné en intérieur comme en extérieur (gymnases, parcs...). Le pôle Sports du service Enfance-Jeunesse et les pôles médiation et prévention du service Prévention Sécurité travaillent en

partenariat autour de cet équipement. Durant l'été 2017, 300 jeunes ont alors pu bénéficier d'une sensibilisation aux sports de combat et aux valeurs que ceux-ci véhiculent.



Participer à la prévention primaire par l'action quotidienne du CCAS

La lutte contre l'isolement de certains seniors est l'axe central dans la programmation de sorties établie par le Service Animation Accompagnement des Seniors du CCAS. L'Espace Seniors s'ouvre de plus en plus à des activités et à des actions de communication. Les résidences autonomie et domiciles

collectifs vont devenir les cœurs de territoires d'action gérontologique, afin que leur action touche un public plus large que leurs seuls résidents et personnes extérieures habituées.

S'agissant de la lutte contre le non-recours aux droits, le volet communication fonctionne bien, le CCAS étant bien

connu des acteurs locaux, identifié comme un lieu ressource. Élus et services saisissent toutes les occasions pour faire connaître ses missions et prestations. D'autres réponses restent à construire pour ceux qui ne demandent rien, sortent peu et que personne ne repère.

Faire du PEL un des piliers de la politique de prévention

S'articulant autour de 4 axes, le Projet Éducatif Local (PEL) offre l'opportunité de rappeler quotidiennement l'importance du respect de l'autre et des règles. Cette notion étant une des 6 valeurs socles portées par le projet.

En ce sens, des actions prioritaires sont développées avec les acteurs concernés (parents, éducation nationale, milieu associatif...) : mise en place d'un parcours citoyen, mise en place de référents éducatifs, ouverture des établissements scolaires aux parents.

Parallèlement, le service Enfance Jeunesse veille continuellement au respect des règles fondamentales de savoir-vivre.

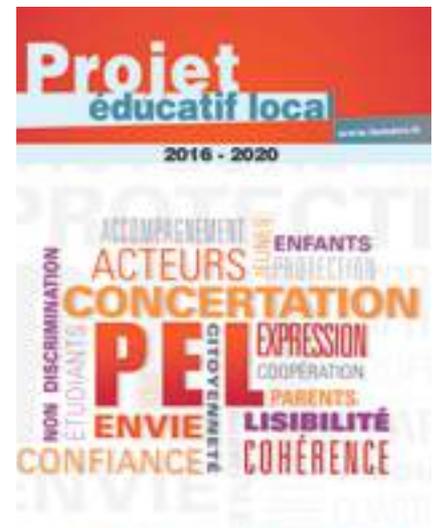
Sur les écoles municipales de sport, vigilance sur le respect de l'éducateur, des autres enfants, de ses parents et des autres parents.

Sur les animations pendant les vacances scolaires (avec les adolescents), vigilance sur le respect des éducateurs, le respect des horaires, l'acceptation du partage de l'espace avec les autres tranches d'âge, le respect des activités pour les jeunes filles, le respect des jeunes des autres quartiers (pas d'appropriation du territoire) et le respect de l'environnement.

Sur les centres de loisirs, la vigilance sur ces différents points est toute aussi marquée. Le fruit de ce travail éducatif quotidien peut y être évalué car les enfants sont présents sur un temps long. Ils sont de plus confrontés à ces mêmes règles dans des conditions différentes : activités créatrices, jeux, siestes, repas, transports...

Le service Éducation entreprend également un certain nombre d'actions en ce sens. Tout en menant des actions éducatives sur le temps périscolaire

("Filles et garçons, cassons les clichés", "citoyenneté et vivre ensemble", "Apéro Philo", "Repas dans le noir"), il veille particulièrement à la stricte application du règlement intérieur, l'application de sanctions adaptées.



Les 7 objectifs transversaux...

Favoriser l'intégration sociolinguistique

Pour favoriser l'intégration des parents issus de l'immigration et/ou des primo-arrivants, de nombreux dispositifs sont mis en place. Les centres sociaux de la ville proposent des ateliers d'apprentissage du français, en petits groupes avec différents niveaux. Cela représente 184 personnes accueillies sur ces ateliers, réparties entre les centres sociaux, sachant que chaque année, plusieurs personnes ne peuvent, faute de place, intégrer ces dispositifs. Généralement, les publics sont adressés aux centres sociaux par les CADA (Centre d'Accueil

des Demandeurs d'Asile), mais il arrive aussi que ce soit d'autres travailleurs de terrain qui soient à l'origine des orientations sur ces ateliers.

Enfin, il existe une plateforme iris gérée par l'AGAFI. Cette plateforme a 2 volets : "social" assuré par Montjoie et "linguistique" assuré par l'AGAFI. Il s'agit d'une évaluation diagnostic avec une information collective avec explication du déroulement et un positionnement sur l'écrit, et ensuite un rendez-vous individuel avec un positionnement sur l'oral.

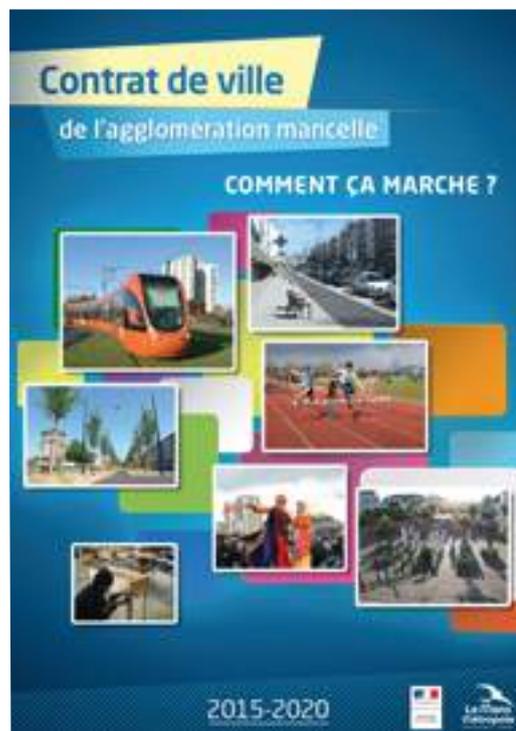
Réussir la mise en œuvre du volet « prévention de la délinquance » du Contrat de ville

La prévention de la délinquance est l'un des volets du pilier "Cohésion sociale" du Contrat de Ville. Il se décline selon quatre objectifs :

- Améliorer la coopération intercommunale en matière de prévention de la délinquance ;
- Prévenir la délinquance, la radicalisation des jeunes et lutter contre la récidive ;
- Prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ;
- Améliorer la tranquillité publique et infléchir le sentiment d'insécurité.

Dans le cadre de la programmation 2017 du Contrat de ville, 2 dossiers spécifiques à cette thématique portés par l'association SOS Femmes ont été soutenus par Le Mans Métropole. Par ailleurs, de nombreux projets liés aux thématiques "Éducation" ou "Citoyenneté" contribuent également à prévenir la délinquance.

De même, de nombreuses actions sont directement soutenues par l'État dans le cadre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.





Poursuivre les actions contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales

Les femmes sont confrontées à des faits de délinquance spécifique. Malgré une meilleure prise en charge des femmes par les services, il reste nécessaire de consolider le maillage partenarial et de développer des actions de prévention. Si l'État et le Département sont les chefs de file de cette problématique, la Ville du Mans mène une politique volontariste pour la place des femmes dans l'espace public.

Le soutien à la vie associative

La Ville du Mans porte une attention marquée aux questions liées aux violences faites aux femmes. À ce titre, elle soutient financièrement différentes associations œuvrant dans ce sens :

- CIDFF : 6 000€
- Femmes Solidaires : 750€
- Mouvement Français pour le Planning Familial : 10 000€
- SOS Femmes Accueil 72 : 10 000€
- Homogène : 915€

Téléphone Grave Danger

Actuellement, le département ne possède qu'un téléphone d'urgence. La Mission Égalité suit ce

dossier afin que l'association SOS Femmes Accueil (association référente auprès du Tribunal) puisse financer des téléphones supplémentaires.

La plaquette Égalité

Une plaquette a été élaborée par la mission Égalité afin d'informer le public, femmes et hommes de l'existence des associations mancelles qui luttent contre les violences faites aux femmes, et contre

toute forme de discrimination. Par ailleurs, les agents (animateurs et policiers municipaux) ont suivi une formation organisée par le Planning Familial sur le thème des violences conjugales.

Les 7 objectifs transversaux...

Vendredi
16 mars 2018
À 18h30 au Carré Plantagenêt

**CONFÉRENCE
TABLE RONDE
DÉBAT**

*"Violences sexuelles,
pour en finir avec la loi du silence"*

En présence de Sandrine Rousseau,
auteure du livre "Parler"

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

lemans.fr
Vie des quartiers & salles municipales
Mission Égalité

Samedi
17 mars 2018
De 9h à 13h au Carré Plantagenêt

**CONFÉRENCE
DÉBAT**

*"Les Droits des Femmes
Victimes de Violences"*

EN PRÉSENCE DE :

- Maire DE LUCA-FERICAT, Maire
- Maire SADRÉK, Maire
- Madame HELBERT, Ass. Proximité
- Assistante SOULAY, Conseillère de la Ville

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

lemans.fr
Vie des quartiers & salles municipales
Mission Égalité

L'expérimentation des marches exploratoires

L'association Toutes capables a organisé une marche exploratoire le 21 novembre 2016 sur le quartier des Sablons. Cette marche a réuni 19 personnes. Elle a permis de repérer sur le parcours les lieux insécurisants en raison

de problèmes d'entretien courant (éclairage, entretien des espaces verts, mais aussi des demandes d'amélioration de l'existant) et de repérer les lieux qui ne posent pas de problème. Certains endroits ont été identifiés comme exclusivement occupés par les hommes. Ces différents aspects ont fait l'objet d'un signalement à la cellule proximité.

Plan de lutte contre le harcèlement des femmes dans les transports

Afin de lutter contre le harcèlement des femmes dans les transports en commun, différents projets

ont été initiés comme la diffusion de messages dans le Tram, le lancement de l'application Hands Away (application téléphonique d'alerte) ou encore l'organisation d'une conférence débat « Femmes / hommes partageons mieux l'espace public ».

Le soutien au Centre d'aide aux auteurs de violence

Le Centre d'aide aux auteurs de violence bénéficie d'un soutien actif de la Municipalité à travers une subvention annuelle de 3500 € et une aide déterminante pour trouver un nouveau local plus adapté à ses besoins et ses ressources.

L'association mène un important travail pour

accompagner les auteurs de violence. Une partie des usagers lui est envoyée dans le cadre d'une procédure judiciaire mais beaucoup de personnes font également une démarche volontaire et individuelle. En 2017, 75 mineurs et 166 adultes ont été accueillis au Centre.

Des familles sont aussi parfois reçues pour les aider à évoquer les faits de violences. Communiquer entre parents et enfants reste difficile dans ces moments.



Soutenir les acteurs du logement dans leur travail de prévention des troubles

Les nombreuses initiatives prises par les bailleurs sociaux et privés pour améliorer la tranquillité résidentielle au travers notamment de leurs services de médiation et de présence de proximité s'articulent avec celles des autres acteurs. Elles s'inscrivent pleinement dans la Stratégie territoriale.

Développer les actions prévues dans la charte avec les bailleurs sociaux

Les agents du service Prévention Sécurité interviennent très régulièrement dans le patrimoine des bailleurs sociaux dans le cadre d'une charte établissant clairement les compétences de chaque partenaire. Ces interventions se font en fonction des demandes des bailleurs sociaux. Cela représente une cinquantaine de demandes d'intervention chaque année. Une nouvelle convention est en cours de rédaction afin de définir les besoins et

nécessités de chacun en matière d'interventions.

Par ailleurs, plusieurs bailleurs sociaux se sont associés pour mettre en place un gardiennage de nuit de leurs logements avec les passages réguliers d'une dizaine d'agents de la société Médiation. Les locataires ont la possibilité de faire appel directement aux agents de cette société en cas de troubles de voisinage.

L'accompagnement de Le Mans Métropole Habitat dans sa stratégie de tranquillité résidentielle

Un partenariat spécifique existe avec Le Mans Métropole Habitat depuis plusieurs années qui se concrétise par des échanges

réguliers entre les équipes du bailleur social et de la Municipalité. Les équipes de terrain du service Prévention Sécurité (Médiateurs de proximité et Police municipale) interviennent au quotidien aux abords des logements de Le Mans Habitat Métropole. La Police municipale bénéficie à

ce titre d'une autorisation permanente d'accès aux parties communes des immeubles. De même, Le Mans Métropole Habitat associe fortement les élus municipaux et le service Prévention Sécurité à la définition de sa stratégie de tranquillité résidentielle.

Les 7 objectifs transversaux...

Développer les actions prévues dans la charte avec les bailleurs privés

À l'image de ce qui existe avec les bailleurs sociaux, le service Prévention Sécurité est régulièrement saisi sur des problèmes de conflits et nuisances

de voisinage dans le domaine privé. Les interventions des agents du service s'effectuent dans le cadre d'une charte commune signée avec les principaux

syndics. Cela s'est traduit par la prise en charge de 26 doléances en 2016 et de 37 doléances en 2017.

Assurer la mixité sociale et les équilibres d'occupation du parc social dans le cadre du PLH

Conformément aux orientations du programme local de l'habitat, le service Habitat Logement de Le Mans Métropole conduit une politique visant au développement d'une offre de logements sociaux mieux répartie et à la diversification de l'habitat dans les quartiers fortement dotés de logements sociaux.

Cela s'est, notamment, traduit par la création de la Conférence intercommunale du logement, l'adoption d'un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et une étude sur l'occupation du parc locatif social lancée en septembre 2016 (actuellement en cours). Cette étude permettra de disposer à terme

de fiches à l'échelle de Le Mans Métropole, de chaque commune membre et de chaque quartier politique de la ville avec des indicateurs sur le parc, la demande, les attributions, les profils des occupants du parc et des emménagés récents.

Lutter contre l'habitat indigne en matière de salubrité de l'habitat

Le service Habitat Logement de Le Mans Métropole a suivi 74 dossiers dont 5 intoxications CO₂, 3 suspicions de mérules-termites, 2 cas de périls imminents et 64 dossiers divers et signalements d'infractions au Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Dans les situations où des infractions au RSD étaient constatées, des mises en demeure ont été effectuées et ont fait l'objet d'un suivi pour s'assurer de la réalisation des travaux. Les motifs techniques de saisine les plus fréquents sont l'humidité, l'incurie et les défauts d'entretien.

Par ailleurs, dans le cadre des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), 9 logements ont été subventionnés au titre de la Lutte contre l'Habitat Indigne ou du traitement de logements très dégradés. 226 681 € d'aides ont été accordées pour financer ces rénovations, pour un montant total de travaux de 673 476 €.



Avant



Après



Accompagner les actions de Tranquillité publique dans les transports en commun

La présence humaine dans les bus et tramway ainsi que le développement de la vidéoprotection ont progressivement permis de faire du réseau de la Setram l'un des réseaux de transport en commun les plus sûrs de France.

Participer aux actions entreprises par la Setram

Depuis juillet 2016, le chef de service de la Police Municipale participe aux réunions trimestrielles du Comité de prévention de la Setram afin d'assurer un suivi partenarial sur les problèmes de sécurité rencontrés dans le réseau de transport en commun de la Setram. Les médiateurs de proximité et les policiers municipaux empruntent

régulièrement le réseau de transport pour se rendre dans les quartiers. Durant leurs déplacements, ils sont en mesure d'effectuer des rappels à l'ordre concernant des actes d'incivilité. Les agents de Police municipale accompagnent régulièrement les vérificateurs dans leurs tâches, que ce soit sur sollicitations, d'initiative, ou bien encore

lors d'opérations programmées. Les policiers municipaux et les ASVP interviennent également afin de résoudre des problèmes de stationnement aux abords du réseau de transport en commun ou bien encore des problèmes de circulation sur les voies du tramway notamment en cœur de ville.

Exemples de contrôles communs entre la Police municipale et la Setram

- **6 juillet 2017** : les policiers municipaux et nationaux renforcent un dispositif de contrôle des vérificateurs de la Setram, de 15h00 à 17h30, à l'arrêt "Préfecture". 16 rames ont été contrôlées et 49 procès-verbaux ont été rédigés par les agents de la Setram.
- **3 août 2017**, les policiers municipaux et nationaux renforcent les vérificateurs de la Setram, de 15h10 à 16h30 à l'arrêt tramway de la Place des Comtes-du-Maine. 35 procès-verbaux ont été dressés par les agents de Setram.
- **6 décembre 2017** de 11h30 à 12h40, les policiers municipaux renforcent les vérificateurs de la Setram à l'arrêt tramway de la Place des Comtes-du-Maine. 34 verbalisations ont été effectuées par les agents de Setram.

Le réseau de la Setram reste l'un des plus sûrs de France. En 2017 les agressions sont en recul de 19,4% par rapport à l'année précédente (62 faits enregistrés), les litiges (altercations, insultes, incivilités et vols sans violence) sont stables (78 faits) et le vandalisme sur le matériel roulant est en baisse de 14,8% (46 faits). Par contre, le vandalisme sur le matériel fixe est en sensible augmentation (+ 30 faits). La SETRAM s'est dotée d'un corps de 6 médiateurs qui par leur présence quotidienne dans le tramway et les bus dialoguent avec les usagers des transports en commun pour rappeler les règles et assurer une présence rassurante. Recrutés dans le cadre du dispositif emploi d'avenir, ils ont reçu une formation spécifique et sont désormais titulaire d'un diplôme national de médiation. Ils ont été pérennisés en CDI à l'issue de leur contrat.

Thématique de la Gare

Le service Prévention Sécurité intervient régulièrement sur demande et en prévention au niveau du pôle multimodal de la Gare. Une attention particulière est donnée au niveau de la gare SNCF pour lutter contre

les incivilités et assurer une présence rassurante au niveau des usagers. Une rencontre avec la direction de la SNCF a permis d'élaborer un mode d'intervention en lien avec les Médiateurs de proximité et

la Police municipale. D'autre part, des actions conjointes de contrôles avec la DDSP, la PAF et la Police municipale, sous le couvert du Procureur de la République, sont organisées régulièrement.

Les 7 objectifs transversaux...

Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits

L'hyper alcoolisation des jeunes est un phénomène préoccupant encouragé par l'offre d'alcool à bas prix et les conditions d'accès aux produits. Agir efficacement contre ce fléau nécessite d'agir sur les deux leviers que sont la prévention et la répression.

Épiceries de nuit

15 épiceries de nuit sont répertoriées sur le territoire de la ville du Mans, dont 5 en Cœur de ville. Depuis le 15 mai 2015, un arrêté municipal réglemente les horaires des débits de boisson, à savoir : fermeture entre 1h et 5h les nuits du lundi

au mercredi, et fermeture entre 22h et 8h les nuits de jeudi à dimanche. Cet arrêté vient en complément d'un précédent arrêté interdisant la vente d'alcool à emporter après 22h.

Prev'ambul

Une première expérience s'est déroulée sur l'année 2016. Ce dispositif a pour objectifs de :

- Prévenir les conduites à risque chez les jeunes en milieu festif ;
- Favoriser la tranquillité des habitants du centre-ville ;
- Mettre en œuvre une démarche active auprès des jeunes ayant pour but la prévention santé et le vivre ensemble ;
- Informer et sensibiliser sur les thématiques de santé générale.

Dans le cadre de cette action, une équipe de 9 étudiants a été formée durant deux jours par

des partenaires locaux (IREPS pour le savoir être, la posture et les représentations, le CAARUD et le CSAPA Montjoie concernant l'usage de drogue et la démarche de "aller vers", l'ANPAA sur la thématique alcool et le Planning Familial et AIDES concernant la santé sexuelle).

Au cours du 1^{er} semestre 2016, 35 déambulations ont été assurées avec, en moyenne, 25 personnes rencontrées par soirée.

Ces rencontres ont permis d'interpeller les jeunes sur leur mode de consommation, de distribuer du matériel de réduction des risques (éthylotests, préservatifs, bouchons d'oreilles) et des documents d'information liés aux actions et services des structures locales.

Le dispositif Prev'ambule va être de nouveau initié en 2018.

Le soutien aux associations

La Ville du Mans soutient les actions menées par l'association FAMLA 72 – SOS Alcool à travers une subvention de 3 200 €. FAMLA 72 SOS Alcool est la fédération Sarthoise d'associations et mouvements d'aide aux personnes en difficulté avec l'alcool

(malades/entourage) par le développement de moyens de prévention et sensibilisation en favorisant la réinsertion sociale et familiale.



Soutenir l'accès au droit et la médiation

Les services de police et de justice sont de plus en plus interpellés dans des dossiers pour lesquels ils n'étaient pas sollicités jusqu'à présent. Paradoxalement, de nombreuses personnes ne font pas valoir les droits auxquels elles pourraient prétendre. En conséquence, il apparaît nécessaire de soutenir l'accès des personnes aux ressources existantes.

Le Conseil d'accès aux droits (CDAD)

Le Conseil d'accès aux droits (CDAD) est placé sous l'autorité du Président du tribunal de grande instance du Mans et est administré par des membres désignés par décret. Son objectif est de favoriser l'accès à l'information juridique gratuite pour tous (notamment les plus démunis) et les règlements à l'amiable des litiges.

Le premier dispositif d'accès au droit dans le département est la Maison de la Justice et du Droit (MJD) située à Allonnes. Des permanences de proximité animées par les partenaires de l'accès au droit ont également lieu au Mans que cela soit à la Cité judiciaire (1536 personnes reçues lors des

permanences hebdomadaires des avocats) ou au Centre social des Sablons (71 personnes reçues lors des permanences mensuelles des avocats et de l'association Hellébore).

Le CDAD développe des projets spécifiques : colloque, festival du film judiciaire, accueil des scolaires en visites d'audience...

Enfin, des actions ponctuelles sont menées pour l'accès au droit et à la citoyenneté des jeunes. Ainsi, 55 groupes d'établissements scolaires manceaux ont été accueillis à la cité judiciaire en 2017. Des membres du barreau sont intervenus dans 7 collèges et lycées manceaux.

La Ville du Mans concourt aux actions du CDAD par une subvention de 4 500€ au titre de l'année 2017 (engagement à une reconduction de la subvention en 2018 et 2019).

Les 7 objectifs transversaux...



Informer, orienter et associer les habitants

Le manque de dialogue ainsi que l'absence de réponses et de visibilité des actions peuvent accentuer le sentiment d'insécurité et amenuisent la crédibilité des institutions. Il est donc nécessaire d'informer davantage les habitants pour les associer à la concertation sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

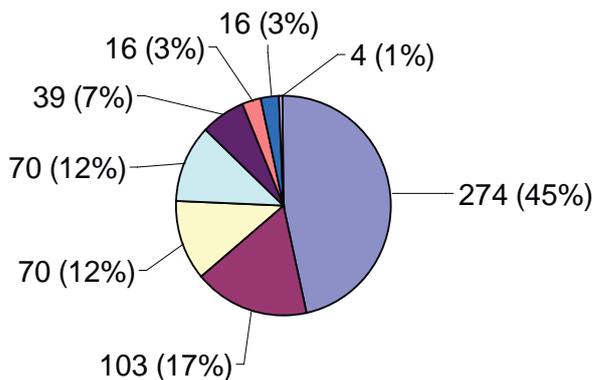
La gestion des doléances

La Municipalité est quotidiennement saisie de doléances ayant trait à la tranquillité publique par les Mancelles et les Manceaux. Chaque doléance fait l'objet d'un suivi particulier entraînant dans la plupart des cas une intervention sur le terrain des

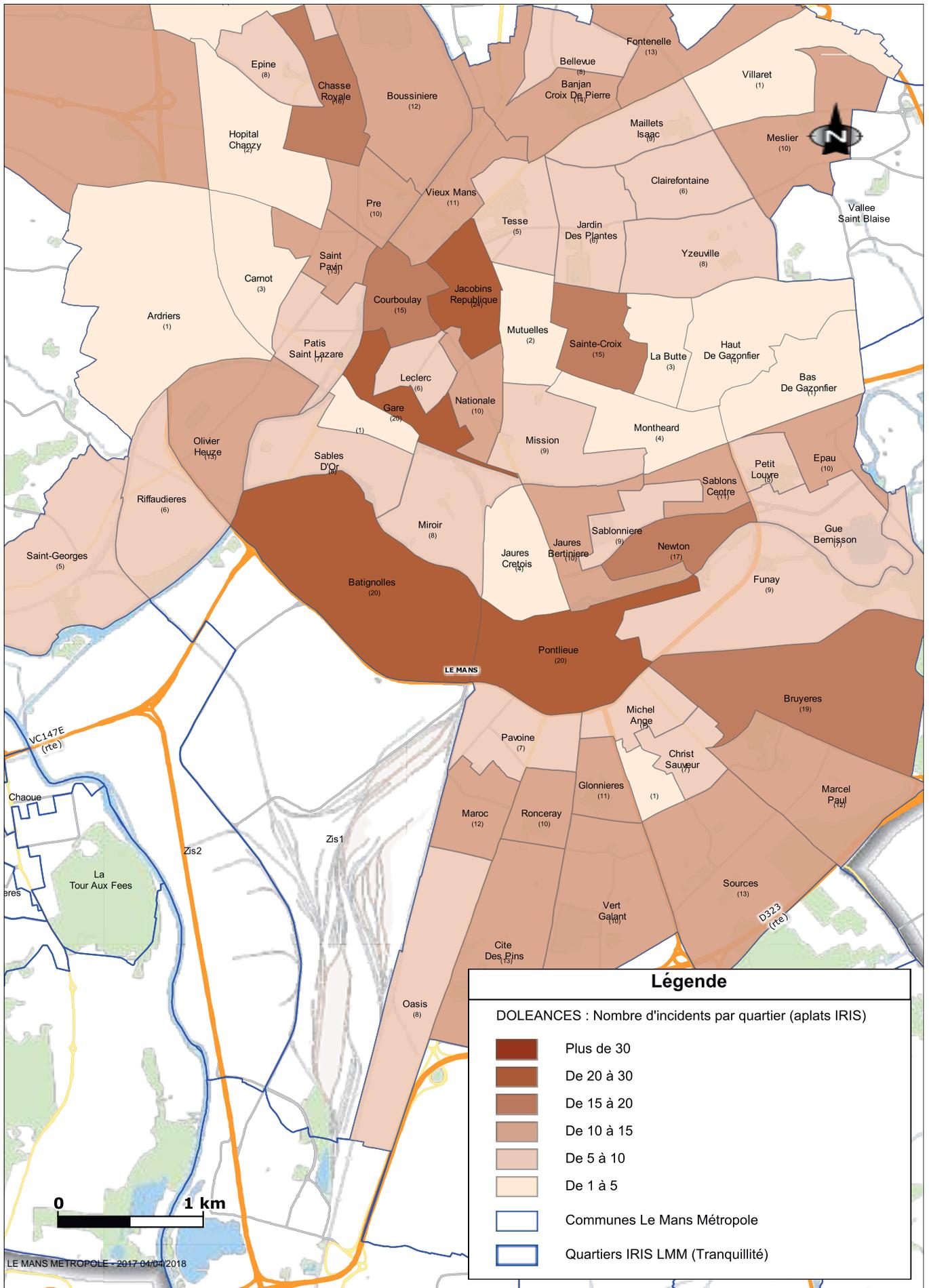
équipes du service Prévention Sécurité.

En 2016, le service Prévention Sécurité a assuré le suivi de 659 doléances (dont 369 par appels téléphoniques). Pour 2017, 592 doléances ont été recensées.

Bilan des doléances 2017 par type d'incidents hors doléances traitées par la Police municipale



Troubles à l'usage du domaine public et/ou privé	45%	274
Troubles de voisinage	17%	103
Destructions et dégradations de biens privés	12%	70
Destructions et dégradations de biens publics	12%	70
Atteintes morales aux personnes	7%	39
Atteintes à l'intégrité physique	3%	16
Vols	3%	16
Dysfonctionnements techniques	1%	4
Total	100%	592



Les 7 objectifs transversaux...

L'Association Sarthoise d'Aide aux Victimes - Bureau d'aide aux victimes (ASAV-BAVI)

L'Association Sarthoise d'Aide aux Victimes - Bureau d'aide aux victimes (ASAV-BAVI) informe les victimes et répond aux difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer tout au long de la procédure pénale, notamment à l'occasion de toute procédure urgente telle que la procédure de comparution immédiate. La victime est informée de l'état d'avancement de la procédure et de toutes les informations dont elle doit être destinataire en application des dispositions législatives.

L'objectif de l'ASAV-BAVI est :

- Offrir un accueil, une écoute privilégiée aux victimes ;
- Assister et accompagner les victimes dans leurs démarches tout au long de la procédure ;
- Informer sur les conditions dans lesquelles les victimes peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle ;
- Orienter vers des avocats ;
- Orienter vers des compagnies d'assurance, notamment lorsque des contrats de protection juridique ont été souscrits ;

- Offrir un soutien psychologique ;
- Répondre aux sollicitations du Parquet afin d'aider les victimes quand les affaires sont jugées en comparution immédiate ;
- Accompagner physiquement les victimes aux audiences ;
- Aider à la constitution des dossiers destinés au service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI) ou la commission d'indemnisation des victimes (CIVI) ;

Au Mans, l'ASAV-BAVI est intégré au siège de l'association situé au sein même du Tribunal de Grande Instance. Il est ouvert du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi).

En 2016, l'ASAV-BAVI a reçu 1 233 personnes dont 87% sont des victimes d'infraction pénale. Les personnes sont majoritairement orientées par la Justice et les forces de police et gendarmerie. La Ville du Mans concoure aux actions de l'ASAV-BAVI par une subvention de 4 500€ depuis plusieurs années. 7 000 € est parti à 20 475 € (x 2,93)

Les conciliateurs de justice

La Ville du Mans est fréquemment interpellée par ses habitants confrontés à des conflits de diverses natures : voisinage, mitoyenneté, copropriété, mauvaise exécution d'un contrat... Pour pallier les difficultés de saisir la justice, les services de la ville développent un partenariat avec les conciliateurs de justice. Nommés par le Premier Président de la Cour d'appel, ces conciliateurs

agissent bénévolement pour favoriser le règlement amiable de conflits.

Chaque année, ils traitent près d'un millier de dossiers à l'échelle du Département aboutissant dans 60% des cas à des actes de conciliation homologués par la justice. Sur la proposition de la municipalité, de nouvelles permanences ont été ouvertes au Centre social

des quartiers Sud et à la Maison des loisirs et de la Culture des Saulnières. Elles viennent en complément des permanences à la Cité judiciaire.

Une subvention annuelle de 300 € a été versée par la municipalité afin de favoriser la pérennité et le déploiement de ces actions.



Un accueil centralisé pour le service Prévention Sécurité

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le service Prévention Sécurité est organisé en 3 pôles (Prévention – Médiation – Sécurité), placés sous la même autorité, permettant ainsi d'assurer un service public plus efficace.

Des nouveaux locaux ont été inaugurés le 4 novembre 2017, permettant d'accueillir et d'orienter le public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. L'accueil est assuré notamment par les

agents en charge du bureau des objets trouvés. Ces locaux sont situés au 38 bis place des Comtes du Maine.

Multiplier les actions de terrain

Au-delà des actions spécifiques aux équipes de terrain, le service Prévention Sécurité organise et participe à de nombreuses

réunions de concertation avec les acteurs de la Tranquillité publique et avec les habitants de la Ville du Mans. Il est, notamment, présent

à chaque visite de quartiers du Maire et des élus-es pour prendre en compte les doléances liées à sa thématique.

Ainsi, en 2016 – 2017, le service Prévention Sécurité a assisté Christophe Council et Quentin Portier dans les réunions suivantes :

- Rencontre sur site concernant les abords du Collège Léon-Tolstoï,
- Comité ZSP de Bellevue,
- Réunions avec les riverains du quartier des Halles – rue H. Lecornué,
- Réunion avec les riverains et commerçants de la rue des Ponts-neufs,
- Rencontre sur site avec les riverains du parking Chancel,
- Réunion avec les riverains du Parc des Tanneries,
- Réunion avec les habitants et partenaires du quartier de l'Épine,
- Réunions avec les commerçants de la ZAC Vauguyon,
- Réunions avec les commerçants et industriels de la Zone Industrielle Sud,
- Rencontres sur site avec les riverains de la rue Lenoir et le SPIP,
- Réunions du Comité de suivi de la Fête foraine,
- Rencontre sur site avec les commerçants de la place Raphaël-Élisée,
- Rencontre sur site concernant les abords des écoles de l'Épine,
- Réunion avec les riverains et partenaires de la rue de Turquie,
- Réunion avec les riverains de la rue Jeanne-d'Arc,
- Rencontre sur site avec les habitants de la résidence du Parc,
- Réunions avec les usagers et commerçants du Centre commercial des Sablons,
- Réunions avec les riverains et commerçants de l'avenue Leclerc,
- Réunion avec les riverains des rues Jean Marais, Lelièvre et Plaisance,
- Rencontre sur site avec les responsables du club de foot Gazelec,
- Réunion avec les commerçants de la rue des Minimes,
- Rencontre sur site avec les riverains de la rue Bergson,
- Réunions avec les riverains de la rue des Maraichers,
- Rencontre sur site avec les riverains de la rue Honoré-Daumier,
- Réunion avec les bailleurs sociaux sur le site Ambroise-Croizat,
- Réunion stationnement 24h et 4 jours - Commission "Cité des Pins",
- Réunion stationnement 24h et 4 jours - Quartier Oasis – Abri,
- Réunion avec les responsables d'établissements scolaires du cœur de ville,
- Rencontre sur site avec les riverains de la rue des Corbières,
- Rencontre sur site avec les riverains du Babylone, rue Nationale,
- Rencontre avec l'association de quartier de la rue Gambetta,
- Visite de site avec les responsables de la sécurité de la Gare.

Les 7 objectifs transversaux...



Par ailleurs, le service Prévention Sécurité a accompagné les élus dans de nombreux temps de travail institutionnels :

- Réunion mensuelle Préfecture - DDSP – Procureur de la République – Ville du Mans,
- Conseil départemental de prévention de la Délinquance,
- Réunions du GLTD Cœur de ville,
- Réunions du GLTD Épine,
- Réunion sur la prévention de la Radicalisation en Préfecture,
- Réunion annuelle des directeurs et directrices des écoles publiques du Mans,
- Comités de pilotage de la Prévention spécialisée,
- Assemblée générale du CIPH 72,
- Assemblée générale du CDAD,
- Réunions Tranquillité résidentielle – Le Mans Habitat Métropole,
- Comité de prévention de la Setram,
- Réunion de concertation "Police de Sécurité du Quotidien".

Enfin, il convient d'ajouter à ces réunions, des temps de travail plus spécifiques

- Rendez-vous avec des associations sur la thématique Tranquillité publique,
- Rendez-vous avec des particuliers sur des questions de Sécurité,
- Rencontres individuelles avec des responsables de bars et établissements de nuit,
- Réunions de sécurité préalables aux festivités,
- Temps de travail avec les autres élus-es et services des deux collectivités.





Un travail en concertation avec le Conseil des quartiers Sud-Est pour protéger la tranquillité résidentielle de la Cité des Pins

Lors de la foire du Mans et la course des 24 Heures du Mans, les quartiers de la Cité Pins et de la Cité des Raineries sont envahis par des véhicules qui stationnent sauvagement sur les trottoirs à longueur de journée. Aussi, la Ville a mis en place un système pour limiter l'accès du quartier pendant ces évènements. Il sera accessible aux riverains, munis d'un macaron (et leurs invités avec des pass).

Appliqué depuis de nombreuses années, ce dispositif a fait l'objet d'adaptations importantes en concertation avec la Commission géographique Cité des Pins du Conseil des quartiers. Pour entrer et sortir du quartier, des points de contrôle seront disposés, notamment au carrefour des rues Maryse-Bastie et du Capitaine-Ferber et rue du Rousset.

Renforcer les liens avec les instances de participation citoyenne

Dans le cadre de la réorganisation du service Prévention Sécurité et de la mise en œuvre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, une réunion spécifique a eu lieu dans chaque Conseil des quartiers dans le courant de l'année 2016. Par ailleurs, les élus en charge de la thématique et les responsables du

service participent régulièrement aux réunions des Conseils des quartiers en fonction de l'actualité et des demandes des responsables de ces instances de participation citoyenne.

De même, deux rencontres spécifiques ont eu lieu en 2017 avec le Conseil Citoyen Ronceray – Glonnières – Vauguyon

autour de la thématique du Parc des Glonnières.

Enfin, un travail spécifique a été mené avec la Commission « Respect des règles » du Conseil des sages qui travaille sur l'actualisation du Code de Police Municipale du Mans.

Le Délégué à la cohésion Police - Population de la Police nationale

Agissant sous l'autorité du DDSP 72, sa mission est de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police. Ses actions consistent à lutter contre le sentiment d'insécurité en participant à des réunions de cohésion ou en menant des actions sur ses secteurs d'activité.

Pour y parvenir, il assure des contacts réguliers avec la population en tenant des permanences une fois par mois au Centre d'action sociale des Sablons Le Kaléidoscope, à la Maison Pour Tous Jean-Moulin. Dans ce cadre, il diffuse le message institutionnel, recueille les demandes liées au sentiment d'insécurité, informe, conseille, accompagne, rassure.

Il mène des actions de sensibilisation touchant à la prévention et à la sécurité des personnes et des biens en environnement sénior, associatif et scolaire. Il procède également à des prises de contact direct avec le tissu des commerçants lorsqu'un sentiment d'insécurité est établi et communique les informations aux services opérationnels afin d'apporter des mesures adaptées aux situations signalées.

Il entretient des contacts réguliers avec les bailleurs sociaux en participant à des réunions de travail relatives à la sécurité des personnes.

Il participe également à des réunions

avec les services tranquillité publique des communes du Mans et Coulaines touchant aussi à la sécurité des personnes et des biens. Il participe à certains conseils de quartier.

Le DCCP est un relai accessible pour les habitants, les commerçants, les bailleurs sociaux, les associations, les partenaires sociaux et les représentants des collectivités territoriales, connu et reconnu de tous.

Il rédige une note de synthèse à destination des chefs de service et responsables d'unités faisant état de la situation événementielle mensuelle sur toute la circonscription de police.

Vidéosurveillance
Carrière
Vivre ensemble
Citoyenneté
Stratégie Education aux médias
Sarthe
habitants
actions
Prévention
Proximité
évolution
Sécurité
Service public
Gardiens de parcs
Réactivité vote
Police municipale
quartiers
clairage public ASVP informer
Justice chiffres Actions de terrain
Education 2018 objectifs rapport
Concertation République
Propreté Règlementation PEL Police nationale
Le Mans Agents
Politique Vie nocturne
Médiation
Principes éthiques Lien social
Cœur de ville

Annexes

- I. Évolutions des faits de délinquance au Mans entre 2015 et 2017 P.**56**
- II. Comparaison de la délinquance entre les villes de l'Ouest de la France et les villes à une heure de TGV de Paris (données 2014) P.**57**
- II. Bilan 2017 : Une situation maîtrisée P.**58 et 59**

Évolutions des faits de délinquance au Mans entre 2015 et 2017

Il est rappelé que les données communiquées par la DDSP ne constituent pas un recensement à visée exhaustive des actes de délinquance commis dans la réalité mais le nombre de faits commis sur la commune du Mans et enregistrés par les services de la direction départementale de la sécurité publique de la Sarthe. Il ne s'agit donc pas des « statistiques de la délinquance » mais des statistiques d'une partie de la délinquance correspondant à une partie de l'activité policière. »

	Années			Évolution 2015 - 2017		Évolution récente	
	2015	2016	2017	Nbr de faits	En %	n -1	
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 813	1 915	1 917	+ 104	↗ + 5,7%	→	+ 0,1%
Dont violences physiques crapuleuses	337	301	309	- 28	↘ - 8,3%	↗	+ 2,7%
Dont violences physiques non crapuleuses	958	994	1 055	+ 97	↗ + 10,1%	↗	+ 6,1%
Dont violences sexuelles	103	168	126	+ 23	↗ + 22,3%	↘	- 25,0%
dont menaces de violence	415	452	427	+ 12	↗ + 2,9%	↘	- 5,5%
Atteintes aux biens	5 533	5 639	5 305	- 228	↘ - 4,1%	↘	- 5,9%
Dont vols sans violence	2 173	2 013	2 103	- 70	↘ - 3,2%	↗	+ 4,5%
Dont cambriolages	634	740	664	+ 30	↗ + 4,7%	↘	- 10,3%
Dont vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	1 231	1 262	1 297	+ 66	↗ + 5,4%	↗	+ 2,8%
Dont destructions et dégradations de biens	1 136	1 214	910	- 226	↘ - 19,9%	↘	- 25,0%
Infractions à la législation sur les stupéfiants	563	475	446	- 117	↘ - 20,8%	↘	- 6,1%
Dont usage et revente de stupéfiants	56	48	62	+6	↗ + 10,7%	↗	+ 29,2%
Dont usage de stupéfiants	505	425	383	- 122	↘ - 24,2%	↘	- 9,9%
Escroqueries et infractions financières	1 065	944	1 170	+ 105	↗ + 9,9%	↗	+ 23,9%



Comparaison de la délinquance

entre les villes de l'Ouest de la France et les villes à une heure de TGV de Paris (données 2014)

Les statistiques présentées sur cette page sont issues du rapport 2014 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalisé à partir des données du Ministère de l'Intérieur. Ce dernier ne diffusant pas de données relatives aux crimes et délits à l'échelon des villes, les chiffres présentés ci-dessus sont ceux des circonscriptions de sécurité publique de chaque ville sauf pour la seule Ville du Mans, le taux de criminalité est de 6,25% et le taux de violences aux personnes est de 11,65%.

TAUX DE CRIMINALITÉ	Nantes	Amiens	Reims	Brest	Le Mans	Tours	Caen	Orléans	Rennes	Angers
Violences aux personnes (en ‰)	12,51	17,97	15,42	13,70	13,74	9,60	12,30	12,69	11,11	9,30
Dont violences gratuites	6,25	9,17	8,10	6,67	7,06	4,93	6,23	6,57	5,49	5,12
Dont violences crapuleuses	2,34	2,87	3,19	2,91	1,90	2,55	1,91	2,30	2,56	1,41
Dont menaces de violence	2,23	3,56	2,40	2,14	2,67	1,04	2,45	2,05	1,83	1,21
Vols et dégradations (en ‰)	60,43	44,41	43,59	50,54	36,68	40,88	38,72	32,89	34,81	35,32
Dont cambriolages	10,48	6,65	5,87	4,55	3,69	5,17	5,10	5,97	4,22	3,70
Dont vols liés à l'automobile	19,48	13,14	11,32	9,81	8,78	8,73	7,05	8,83	6,58	8,80
Dont vols de particuliers	17,53	13,38	12,61	13,70	12,42	14,01	12,36	10,09	14,94	13,12
Dont vols d'entreprises	4,21	3,32	3,00	3,27	2,81	3,06	4,85	3,49	2,74	3,17
Dont destruction et dégradation de biens	8,29	7,38	10,40	18,89	8,51	9,47	9,08	4,29	6,05	6,27
Taux de criminalité en ‰	8,32%	7,67%	7,22%	6,64%	6,53%	6,28%	6,21%	5,78%	5,59%	5,54%

Ces données correspondent aux plaintes effectivement enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Les actes n'ayant pas entraîné de signalement aux forces de l'ordre ne sont donc pas comptabilisés dans ces données. Par ailleurs, ces chiffres sont rattachés au lieu de leur déclaration et non au lieu où s'est déroulé le crime ou le délit.

Les données rapportées aux populations sont exprimées en taux pour mille (‰) habitants selon les dernières données de population disponibles fournies par l'Insee.



Bilan 2017 : Une situation maîtrisée

En 2017, les données générales de la Direction Départementale de la Sécurité Publique qui concernent les villes d'Allonnes, Coulaines et le Mans constatent **un recul général de la délinquance de 1,5%**.

La délinquance de voie publique qui regroupe les infractions qui alimentent le sentiment d'insécurité recule de 9% (vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols de véhicules, dégradations et incendies volontaires).

Le taux d'élucidation des crimes et délits s'établit à 39% soit 5 points de plus que la moyenne nationale. Dans ce cadre, il faut souligner **l'augmentation de 30% du démantèlement des trafics de stupéfiants** ; c'est le signe de la mobilisation des forces de Police Nationale sur cette question particulièrement sensible.

Les atteintes aux personnes restent stables par rapport à l'année 2016. Le vol de téléphone portable reste la première cause d'agression sur la voie publique. Les vols à main armée restent très limités (8 faits en 2017).

Les violences physiques non crapuleuses sont en augmentation de 6%. Une hausse qui constitue une tendance structurelle depuis plus de 10 ans. Ces infractions sont souvent commises sur fond d'alcool et de drogue notamment dans le cercle familial.

Après une hausse importante en 2016, **les violences sexuelles sont en recul** du fait d'une baisse importante des déclarations de harcèlements et d'agressions sexuelles notamment sur les mineurs.



Les atteintes aux biens sont en baisse de 6% avec un fort recul des cambriolages (- 10%) et des vols dans les commerces et entreprises (-16%). L'exposition de la population mancelle reste donc inférieure à la moyenne nationale. 102 cambrioleurs ont été interpellés par la Police Nationale en 2017. **Dans les Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP)**, on observe une nette amélioration de la situation avec **une baisse de 9% des atteintes aux biens et une baisse de 3% des atteintes aux personnes.**

Le nombre de mineurs mis en cause reste relativement important puisqu'il concerne plus d'un cinquième des personnes mises en causes (21,7% en recul de 1 point). 85% des personnes mises en causes sont de nationalité française.

Enfin, **les infractions de sécurité routière sont en forte augmentation** en 2017 : alcoolémies délictuelles (+ 8%), conduites sous stupéfiants (+ 235%), conduites sans permis (+ 22%) et défauts d'assurances (+ 24%). 5 personnes ont été tuées sur la route en 2017 contre 2 en 2016 (2 automobilistes victimes de malaises au volant, 2 piétons et 1 motocycliste).



Service Prévention sécurité

38 bis place des Comtes-du-Maine

CS40010

72039 Le Mans Cedex 9

02 43 47 39 55

Lemans.fr